



2022–23

R A P P O R T A N N U E L

Le 29 juin 2023

L'honorable Jonathan Wilkinson, député
Ministre des Ressources naturelles
Gouvernement du Canada

L'honorable Andrew Parsons, c.r., député à la Chambre d'assemblée
Ministre de l'Industrie, de l'Énergie et de la Technologie
Gouvernement de Terre-Neuve-et-Labrador

L'honorable Sarah Stoodley, députée à la Chambre d'assemblée
Ministre du Gouvernement numérique et de Service T.-N.-L.
Gouvernement de Terre-Neuve-et-Labrador

Madame, Messieurs,

Nous, membres de l'Office Canada-Terre-Neuve et Labrador des hydrocarbures extracôtiers, sommes heureux de présenter, conformément à l'article 29 de la législation régissant la mise en œuvre de l'**Accord atlantique**, le rapport annuel ainsi que les états financiers de l'Office pour l'exercice financier ayant pris fin le 31 mars 2023.

Veuillez agréer, Madame, Messieurs, l'assurance de notre plus haute considération.



Roger Grimes
Président



Scott Tessier
Premier dirigeant

PRÉSENTATION

L'Office Canada-Terre-Neuve et Labrador des hydrocarbures extracôtiers (Office) est l'organisme de réglementation indépendant créé en 1986 en vertu des **Lois de mise en œuvre de l'Accord de l'Atlantique Canada (lois de mise en œuvre de l'Accord)**. Son mandat inclut la sécurité en mer, la protection de l'environnement et la gestion des ressources et des retombées économiques. La sécurité et la protection de l'environnement sont des aspects primordiaux de toutes les décisions prises par l'Office.

En 2022, les gouvernements fédéral et provincial ont annoncé leur intention d'élargir le mandat de l'Office à la réglementation des énergies renouvelables en mer. Alors que le personnel se prépare à assumer ces nouvelles responsabilités et continue à réglementer les activités pétrolières et gazières en mer, la sécurité des travailleurs en mer, la protection de l'environnement et la réglementation dans l'intérêt du public demeurent les valeurs fondamentales de l'Office et continuent d'être les priorités absolues du personnel et des membres de l'Office.

Au 31 mars 2023, l'Office comptait 102 employés permanents et son budget pour l'exercice 2022-23 s'élevait à 23 610 000 \$. En vertu du **Règlement sur le recouvrement des coûts en matière d'hydrocarbures dans la zone extracôtière et des lignes directrices connexes**, l'Office a recouvré 100 % de ses coûts réels de 22 694 678 \$ auprès de l'industrie pour l'exercice 2022-23.

Le présent rapport annuel souligne les réalisations et les activités de l'Office en 2022-23. Il est conforme au plan stratégique et au plan d'activités de l'Office, et comprend les états financiers vérifiés. Pour obtenir de plus amples renseignements sur l'Office, veuillez consulter le site www.ctnlohe.ca.

TABLE DES MATIÈRES

MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DIRECTION	4
MOT DU PRÉSIDENT ET CHEF DE LA DIRECTION	5
SÉCURITÉ DES TRAVAILLEURS EN MER	6
PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT.....	13
ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE	19
RETOMBÉES INDUSTRIELLES.....	22
ACTIVITÉS EXTRACÔTIÈRES.....	27
GESTION DES DROITS	32
GESTION DES RESSOURCES.....	35
INITIATIVES DE RÉGLEMENTATION ET COORDINATION	38
NUMÉRISATION ET ANALYTIQUE.....	41
SERVICES MINISTÉRIELS	43
GESTION DE L'INFORMATION ET DES DONNÉES.....	44
COLLABORATION INTERNATIONALE	45
ANNEXE : LISTE DES ABRÉVIATIONS ET DES UNITÉS	47
ÉTATS FINANCIERS	49

Références photographiques : ExxonMobil, Cenovus Energy, Suncor Energy
ISBN : 978-1-77865-004-8

MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Roger Grimes, C.M.

Président du conseil d'administration

Lori Bevan, LL.B.

Membre du conseil d'administration

Kim Dunphy

Membre du conseil d'administration

Membre du Comité de vérification et d'évaluation

Wes Foote, ing.

Membre du conseil d'administration

Membre du Comité de gouvernance

Brian Maynard, CA, CPA

Membre du conseil d'administration

Président du Comité de vérification et d'évaluation

Sharon Murphy

Membre du conseil d'administration

Membre du Comité de vérification et d'évaluation

Ted O'Keefe, P.Eng., MBA

Membre du conseil d'administration

Président du Comité de gouvernance

Membre du Comité de vérification et d'évaluation

DIRECTION

Scott Tessier

Chef de la direction

Paul Alexander, ing., GPC

Chef de la sécurité

Jeff O'Keefe, ing., géol.

Délégué à la conservation

Michael Baker, CRHP, SHRM-SCP

Directeur, Services corporatifs

Kelly Batten Hender, Ph. D, géol.

Directrice, Gestion des ressources

Marshall Conway, ing.

Directeur, Exploitation

Susan Gover, B. Comm. (Hons), LL.B.

Directrice juridique

Stephanie Johnson, géol.

Directrice, ressources extracôticières et informationnelles

John Kennedy, P. Eng., PSAC

Directeur, Exploitation (jusqu'au 17 octobre 2022)

Conseiller principal spécial (du 18 octobre 2022 au 31 mars 2023)

Jill Mackey, B. Sc. (hons), B.Ed., ing., PSAC

Directrice, Sécurité

Rob McGrath

Directeur, Avantages industriels

Tim Murphy

Directeur, Affaires réglementaires

Lesley Rideout

Directrice des communications et de l'engagement du public

Craig Rowe, M. Sc., géol.

Directeur, Numérisation et analytique

Elizabeth Young

Directrice, Protection de l'environnement

MOT DU PRÉSIDENT ET CHEF DE LA DIRECTION

Je tiens à remercier notre personnel pour son dévouement et l'excellence de son travail en matière de réglementation cette année, ainsi que les membres de notre conseil d'administration pour leur soutien indéfectible et leurs conseils éclairés. Notre personnel et notre conseil d'administration font preuve d'un dévouement exemplaire au service de Terre-Neuve-et-Labrador et du reste du Canada, toujours dans l'intérêt du public.

Je suis fier de nos réalisations collectives en 2022-23 et je suis très enthousiaste pour ce qui nous attend.



Scott Tessier
Chef de la direction



C-Des employés de l'Office ont assisté à l'International Upstream Forum en Norvège et au Global Offshore Wind Regulatory Forum au Danemark en 2022.

SÉCURITÉ DES TRAVAILLEURS EN MER

ÉVALUATIONS DE LA SÉCURITÉ

Avant d'être autorisés à travailler ou à effectuer une activité liée à l'exploitation pétrolière dans la zone extracôtière Canada – Terre-Neuve-et-Labrador (zone extracôtière), les exploitants doivent soumettre une demande comprenant un ensemble complet de documents pour prouver à l'Office qu'ils ont pris toutes les mesures raisonnables et réalisables pour assurer le niveau de sécurité requis au cours des travaux prévus.

L'Office mène des évaluations de sécurité systématiques et complètes de ces demandes, ce qui comprend un examen des plans de sécurité et des autres renseignements liés à la sécurité soumis à l'appui de l'activité proposée. Dans la plupart des cas, des vérifications et des inspections sont effectués avant et après l'émission d'une autorisation.

En 2022-23, le Service de la sécurité de l'Office a mené 20 évaluations de la sécurité sur le site, qui ont été achevées ou sont en cours d'examen, comme l'indique le tableau 1 ci-dessous.

Tableau 1: Évaluations de la sécurité achevées ou en cours d'examen en 2022-23

EXPLOITANT	ACTIVITÉ	NOMBRE D'ACTIVITÉS ACHEVÉES
BP Canada Energy Group ULC (bp)	Autorisation de programme environnemental	1
bp	Autorisation d'exploitation de forage exploratoire	À l'étude
Cenovus Energy Inc. (Cenovus Energy)	Modification d'autorisation d'exploitation	1
Electromagnetic Geoservices Canada Inc. (EMGS)	Autorisation du programme électromagnétique	1
Equinor Canada Ltée (Equinor)	Modification d'autorisation d'exploitation	4
ExxonMobil Canada Properties (EMCP)	Modification d'autorisation d'exploitation	4
EMCP	Autorisation d'exploitation de forage	1
EMCP	Autorisation d'exploitation de forage	À l'étude
Société d'exploitation et de développement d'Hibernia Ltée (SEDH)	Renouvellement de l'autorisation d'exploitation	1
SEDH	Modification d'autorisation d'exploitation	2
Suncor Energy Inc. (Suncor Energy)	Modification d'autorisation d'exploitation	1
Suncor Énergie	Autorisation de programme de plongée	1
Suncor Énergie	Autorisation d'exploitation de production	À l'étude

CONFORMITÉ ET APPLICATION

Les agents de sécurité mènent des enquêtes, délivrent des ordonnances, enquêtent sur les refus de travailler et vérifient la conformité en réalisant des inspections de sécurité, des vérifications de sécurité, des vérifications de sécurité préalables à l'approbation et d'autres activités de surveillance. Les 20 vérifications et autres activités de surveillance réalisées par l'Office en 2022-23 sont indiquées dans le tableau 2.



Les membres du Forum international de la réglementation, provenant de 11 pays, ont tenu une réunion de mi-année virtuelle en 2022.

Tableau 2: Vérifications, inspections et activités de surveillance de la sécurité réalisées en 2022-23

EXPLOITANT/ FOURNISSEUR DE SERVICES	INSTALLATION/NAVIRE/ PROJET	VÉRIFICATION/INSPECTION/ SURVEILLANCE	NOMBRE D'ACTIVITÉS ACHEVÉES
bp	Navire à moteur Atlantic Condor	Inspection de sécurité préalable à l'approbation pour l'autorisation du programme environnemental.	1
bp	Navire à moteur Stena IceMax	Inspection de sécurité préalable à l'approbation pour l'autorisation d'exploitation de forage exploratoire.	1
Cenovus Energy	Navire de production, de stockage et de déchargement (NPSD) SeaRose	Vérification des opérations de soulèvement et manutention des matériaux.	1
Cenovus Energy	NPSD SeaRose	Inspection de sécurité axée sur la matrice de vérification de la conformité pour le nouveau Règlement sur la santé et la sécurité au travail dans la zone extracôtière Canada – Terre-Neuve-et-Labrador. (Règlement sur la SST)	2
Cenovus Energy	Projet West White Rose	Visite du chantier de construction.	1
Equinor	Unité mobile de forage en mer (UMFM) West Hercules	Inspection de sécurité préalable à l'approbation pour la modification de l'autorisation d'exploitation de forage exploratoire.	1
Equinor	UMFM West Hercules	Inspection de sécurité axée sur la matrice de vérification de la conformité pour le nouveau Règlement sur la santé et la sécurité au travail (SST) .	1
EMCP	Plateforme Hebron	Vérification des opérations de soulèvement et manutention des matériaux.	1
EMCP	Plateforme Hebron	Inspection de sécurité axée sur la matrice de vérification de la conformité pour le nouveau Règlement sur la SST .	2
EMCP	UMFM Stena Forth	Inspection de sécurité préalable à l'approbation pour l'autorisation d'exploitation de forage.	1
SEDH	Plateforme Hibernia	Vérification des opérations de soulèvement et manutention des matériaux.	1
SEDH	Plateforme Hibernia	Inspection de sécurité axée sur la matrice de vérification de la conformité pour le nouveau Règlement sur la SST .	2
SEDH	Plateforme Hibernia	Inspection du redémarrage du forage pour le renouvellement de l'autorisation d'exploitation.	1

Multiklient Invest AS (MKI AS)	Navire à moteur Ramform Titan	Inspection préalable à l'approbation pour l'autorisation d'activités géophysiques.	1
Suncor Énergie	NPSD Terra Nova	Asset Life Extension (ALE) shipyard visit	2
Suncor Énergie	Héliport de Cougar	Examen et vérification de la sécurité de la surveillance des hélicoptères.	1

En 2022-23, les enquêtes officielles sur des incidents de sécurité suivantes ont été menées à bien ou se sont poursuivies :

Tableau 3: Résumé des activités d'application des règles de sécurité pour 2022-23

DATE DE L'INCIDENT	NATURE DE L'INCIDENT	ÉTAT
6 septembre 2019	Un travailleur à bord de l'unité mobile de forage en mer (UMFM) Transocean Barents a été gravement blessé lorsqu'il a été coincé entre un adaptateur en acier de 1 400 kg et un rail pendant le fonctionnement de la grue. L'Office a déposé deux plaintes contre Transocean Canada Drilling Services Ltée (Transocean) pour des infractions présumées liées à la blessure. Les deux accusations concernent des infractions au Règlement transitoire sur la santé et la sécurité au travail concernant les ouvrages en mer dans la zone extracôtière Canada – Terre-Neuve-et-Labrador .	Poursuite en cours
29 décembre 2019	Un travailleur à bord du NPSD Terra Nova a été blessé après être tombé d'une échelle dans une citerne de ballast. L'Office a déposé trois plaintes contre Suncor Energy Inc. pour des infractions présumées liées à la blessure. Les accusations concernent des infractions au Règlement transitoire sur la santé et la sécurité au travail concernant les ouvrages en mer dans la zone extracôtière Canada – Terre-Neuve-et-Labrador .	Poursuite en cours
14 janvier 2020	Le 14 janvier 2020, le délégué à la sécurité a émis un arrêté concernant une situation dangereuse à Suncor Énergie Inc. en tant qu'exploitant du NPSD Terra Nova afin que des mesures immédiates soient prises pour garantir l'utilisation d'un système de protection contre les chutes pour toutes les échelles verticales de plus de six mètres de long qui ne sont pas munies d'une cage de protection sur le NPSD Terra Nova ou à proximité. Les cas de non-conformité décrits dans l'arrêté ont été corrigés à la satisfaction de l'Office et l'arrêté concernant une situation dangereuse a donc été révoqué le 19 janvier 2023.	Terminé
18 février 2023	Un travailleur à bord de la plateforme Hibernia a été blessé alors qu'il effectuait des travaux sur une échelle à coulisse portable située à 2,5 - 3 mètres au-dessus du sol. L'échelle et le travailleur sont tombés sur le pont, ce qui a nécessité un traitement médical et a entraîné une perte de temps de travail. Le 15 mars 2023, l'Office a émis un avis de non-conformité à HMDC en vertu du Règlement sur la SST .	Actif

SURVEILLANCE

Une fois qu'un exploitant a obtenu une autorisation d'exécuter des travaux, le personnel mène des activités de surveillance, lesquelles comprennent l'examen des rapports d'exploitation, les rapports d'incidents, les plaintes, les comptes rendus des réunions du Comité en milieu de travail de l'installation concernée et les dérogations ou les équivalences à la formation par rapport à la pratique normalisée du document (en anglais) intitulé **Atlantic Canada Offshore Petroleum Industry: Training and Qualifications of Personnel Standard Practice**.

L'exploitant doit soumettre un rapport et faire enquête sur tout incident, tel qu'il est décrit dans les **lignes directrices pour la notification des incidents et la réalisation des enquêtes** de l'Office. En 2022-23, le personnel a examiné 99 rapports d'incidents liés à la sécurité déposés par des exploitants. Le rapport trimestriel sur les incidents de sécurité de l'Office est disponible sur le site Web de l'Office¹.

Durant la période visée, 2 486 057 heures de travail ont été cumulées dans la zone extracôtière. La même année, 10 incidents ont donné lieu à une blessure ou à une maladie devant être déclarée, ce qui représente un taux de fréquence des blessures à déclarer de 4,02 par million d'heures travaillées.

SUBSTITUTIONS, ÉQUIVALENCES OU EXEMPTIONS

Le délégué à la sécurité et le délégué à la conservation peuvent autoriser l'utilisation d'autres équipements, méthodes, mesures ou normes que ceux requis par les règlements, ou accorder une exemption à une obligation prévue par un règlement, à l'exception des exigences du **Règlement sur la SST**, s'ils sont convaincus que le niveau de sécurité, de protection de l'environnement et de rationalisation est équivalent ou supérieur au niveau qui serait atteint si le règlement était observé. Un processus de requête réglementaire existe pour évaluer et rendre les décisions en ce qui concerne les demandes d'équivalence, de substitution ou d'exemption². Le personnel du Service de la sécurité a un rôle important à jouer dans la réalisation de ces évaluations et travaille en collaboration avec le Service des opérations, qui administre ce « processus de requête réglementaire ».

En raison de l'entrée en vigueur, le 1^{er} janvier 2022, du nouveau **Règlement sur la SST**, les travaux visant à mettre à jour ou de retirer certaines requêtes réglementaires actives en fonction du nouveau **Règlement sur la SST** se sont poursuivis au cours de la période de rapport. Les exploitants sont également tenus d'évaluer toutes les requêtes réglementaires existantes en tenant compte du **Règlement-cadre sur les opérations relatives aux hydrocarbures dans la zone extracôtière Canada – Terre-Neuve-et-Labrador (le Règlement-cadre)**, qui porte principalement sur le rendement, pour déterminer si elles sont encore valides avant l'entrée en vigueur de cette réglementation.

¹ <https://www.ctnlohe.ca/information/donnees-statistiques/>

² <https://www.ctnlohe.ca/autorisations-et-approbations/substitutions-ou-exemptions/>

Tableau 4: Activités de requête réglementaire en 2022-23

ÉTAT	NOMBRE D'ÉQUIVALENCES, DE SUBSTITUTIONS OU DE DÉROGATIONS
Demandes reçues	23
Approuvées	31
Non requises	0
Rejetées	0
Retirées*	210
Encore à l'étude**	13

*Comprend les requêtes réglementaires qui ne sont plus considérées comme étant valables dans le cadre du nouveau règlement sur la SST après l'évaluation effectuée par le personnel.

**Les demandes traitées et à l'étude peuvent comprendre des demandes reportées de l'exercice précédent.

APPROBATIONS DU DÉLÉGUÉ À LA SÉCURITÉ

En raison de l'entrée en vigueur, le 1^{er} janvier 2022, du nouveau **Règlement sur la SST**, le délégué à la sécurité peut désormais autoriser l'approbation d'un autre moyen pour les dispositions suivantes du **Règlement sur la SST** :

- Paragraphe 30(3) – Entraînement annuel sur la mise à l'eau des canots de secours
- Alinéa 63(3)a – Demande d'attribution d'une cabine à plus de deux personnes
- Alinéa 107e) – Utilisation d'une plateforme de travail élévatrice automotrice ou mobile
- Paragraphe 110(2) – Non-conformité au Code de bonnes pratiques d'IRATA International pour l'accès par corde sur les sites industriels
- Alinéa 153(1)c – Quantité d'explosifs

Les demandes adressées au délégué à la sécurité en vertu de cette partie des lois seront normalement mises à la disposition du public pendant une période de 30 jours. En 2022-23, le délégué à la sécurité a autorisé cinq approbations et une modification³.

PLAINTES EN MATIÈRE DE SANTÉ ET DE SÉCURITÉ AU TRAVAIL

Le Service de la sécurité a mis en place un processus pour traiter toutes les plaintes relatives à la santé et à la sécurité. Toute personne ayant une plainte liée aux opérations pétrolières en mer peut communiquer avec l'un des agents de la sécurité par téléphone au 709-778-1400, par courriel à information@cnlopb.ca ou en personne. Les agents examineront avec l'exploitant les circonstances entourant la plainte et procéderont à sa résolution de manière appropriée. L'Office n'a reçu aucune plainte en matière de santé et de sécurité en 2022-23.

³ <https://www.ctnlohe.ca/dapprobation-au-delegue/>

CONSEIL CONSULTATIF SUR LA SANTÉ ET LA SÉCURITÉ AU TRAVAIL

Le Conseil consultatif sur la SST de la zone extracôtière Canada — Terre-Neuve-et-Labrador (le Conseil consultatif) a pour mandat de fournir des conseils à l'Office, aux ministres fédéraux des Ressources naturelles et du Travail, ainsi qu'au ministre du Gouvernement numérique et de Service T.-N.-L. et au ministre de l'Industrie, de l'Énergie et de la Technologie de la province sur l'administration et l'application de la partie III.1. de la **Loi de mise en œuvre de l'Accord atlantique Canada — Terre-Neuve-et-Labrador**. En outre, le Conseil consultatif donne son avis sur toute autre question relative à la SST qui lui est soumise par l'Office ou par les ministres fédéraux ou provinciaux.

En 2022-23, le Conseil consultatif a donné son avis à l'Office et aux ministres provinciaux et fédéraux sur la pertinence d'organiser des exercices de survie en mer dans un environnement simulé en piscine, comparativement à la pratique actuelle qui consiste à organiser des exercices de survie en mer dans l'océan.

FORUM SUR LA SÉCURITÉ

Le Forum sur la sécurité de l'Office a pour but de favoriser l'échange de renseignements entre les intervenants de l'industrie extracôtière afin de cerner et d'aborder de façon proactive les risques liés à la sécurité et de mettre en relief tout autre aspect préoccupant. En 2022-23, l'Office a organisé une réunion hybride du Forum sur la sécurité et du Comité en milieu de travail sur le thème de l'évaluation et de la gestion des risques, en personne et en mode virtuel.

PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

PLANS DE PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

Le plan de protection de l'environnement (PPE) est un document ou un ensemble de documents qui décrit les responsabilités, les attentes et les méthodes de l'exploitant en matière de protection de l'environnement associées à une activité ou à un travail autorisé. Le PPE d'un exploitant est examiné dans le cadre de sa demande d'autorisation. Si l'exploitant modifie son PPE, l'Office examine les changements proposés pour en déterminer l'acceptabilité avant de les mettre en œuvre. Au cours de la période visée par le rapport, le personnel de l'Office a examiné 14 PPE nouveaux ou modifiés.

Tableau 5: PPE nouveaux ou modifiés pour 2022-23

EXPLOITANT	TERRAIN/INSTALLATION	NOUVEAUX OU MODIFIÉS
Cenovus Energy	Champ White Rose	3
Equinor	UMFM West Hercules	1
ExxonMobil Canada Limited (EMCL)	UMFM Stena DrillMax	1
EMCP	Champ Hébron	2
SEDH	Champ Hibernia	3
Suncor Énergie	Champ Terra Nova	4

Évaluation régionale

L'Office continue de soutenir le programme de suivi de l'évaluation régionale du forage exploratoire pétrolier et gazier en mer à l'est de Terre-Neuve-et-Labrador, mené par l'Agence d'évaluation d'impact du Canada (AEIC); cette évaluation a été publiée en février 2020⁴.

L'Office soutient également l'AEIC dans l'évaluation régionale du développement de l'énergie éolienne en mer à Terre-Neuve-et-Labrador⁵.

Évaluation environnementale

Dans le cadre de ses responsabilités en matière de protection de l'environnement en vertu des **lois de mise en œuvre de l'Accord**, l'Office évalue les incidences que pourraient avoir sur l'environnement les travaux et les activités de production de pétrole proposés pour la zone extracôtière. Conformément aux responsabilités de l'Office en vertu des **lois de mise en œuvre de l'Accord** et de l'article 82 de la **Loi sur l'évaluation d'impact** (L.C. 2019, ch. 28, art. 1), l'Office a amorcé une évaluation environnementale aux termes des **lois de mise en œuvre de l'Accord** et a rendu une décision subséquente, et une évaluation environnementale a fait l'objet d'une évaluation.⁶

⁴ <https://iaac-aeic.gc.ca/050/evaluations/proj/80156?&culture=fr-CA>

⁵ <https://iaac-aeic.gc.ca/050/evaluations/proj/83514?culture=fr-CA>

⁶ <https://www.ctnlohe.ca/evaluations-environnementales-axe-es-sur-les-projets/>

Tableau 6: Évaluations environnementales aux termes des lois de mise en œuvre de l'Accord en 2022-23

EXPLOITANT	PROGRAMME	EMPLACEMENT	ÉTAT
bp	Ephesus Prospect : relevé par véhicule téléguidé (VTG), 2019-2024	Est de Terre-Neuve (ETN)	Modification en cours
EMGS	Levé électromagnétique à source contrôlée	ETN et sud de Terre-Neuve (STN)	Terminée

Tout au long de la période visée par le rapport, en tant qu'« autorité fédérale », l'Office a fourni des connaissances spécialisées pour aider l'AEIC à réaliser des évaluations d'impact (EI) concernant des projets prévus dans la zone extracôtière qui ont été lancées en vertu de la **Loi canadienne sur l'évaluation environnementale de 2012 (LCEE 2012)**. De plus amples renseignements sur ces évaluations environnementales se trouvent dans le registre de l'AEIC⁷.

Tableau 7: Évaluations en application de la LCEE (2012) qui se sont poursuivies en vertu de la Loi sur l'évaluation d'impact (LEI) en 2022-23

EXPLOITANT	PROJET	EMPLACEMENT	NUMÉRO DE RÉFÉRENCE	ÉTAT DE L'ÉVALUATION
Equinor	Projet de développement de la baie du Nord	ETN et passe Flamande	80154	Terminée
EMCL	Forage d'exploration Sud-est de Terre-Neuve (SETN)	SETN	80158	Terminée
Partenariat d'exploration extracôtier de Suncor Énergie	Forage d'exploration (Tilt Cove)	Jeanne d'Arc (JDA)	80177	En cours

L'Office fournit également des services continus de vérification de la conformité et d'application de la loi en ce qui concerne les conditions imposées par les évaluations réalisées en vertu des **lois de mise en œuvre de l'Accord**, de la **LCEE (2012)** ou de la **LEI** pour les exploitations autorisées par l'Office. Les agents de conservation environnementale et les agents d'évaluation environnementale examinent les demandes de programme pour s'assurer que les activités prévues sont conformes. Le respect des conditions imposées par les évaluations et la conformité aux engagements pris par l'exploitant au cours du processus d'évaluation sont rendus exécutoires par une condition des autorisations d'exploitation délivrées par l'Office. Des activités de vérification de la conformité ont eu lieu tout au long de la période visée par le rapport pour cinq exploitants menant des activités de forage d'exploration ou des activités de soutien du forage.

⁷ <https://iaac-aeic.gc.ca/050/evaluations?culture=fr-CA>

CONFORMITÉ ET APPLICATION

Les exploitants doivent signaler à l'Office tout incident de pollution dans une installation extracôtière, y compris les fuites de produits pétroliers, les déversements non autorisés ou imprévus, les rejets et les problèmes de qualité des effluents. L'Office examine ces rapports et effectue un suivi au besoin.

Il y a eu 11 déversements de pétrole pendant la période de référence. Un résumé des renseignements sur les déversements pour la période de référence 2022-2023 se trouve dans le tableau 8 et de plus amples renseignements sur les déversements et rejets non autorisés ou imprévus sont disponibles sur le site Web de l'Office⁸.

Tableau 8: Résumé des renseignements sur les déversements en 2022-23

SUBSTANCE	LITRES	POURCENTAGE DU TOTAL ANNUEL	NOMBRE D'INCIDENTS
Pétrole brut	12.32	71.1	10
Huile hydraulique et lubrifiante	5	28.9	1

En 2022-23, les enquêtes officielles suivantes se sont poursuivies ou ont été achevées pour un certain nombre d'incidents environnementaux.

Tableau 9: Résumé des activités d'application des règles environnementales pour 2022-23

DATE DE L'INCIDENT	NATURE DE L'INCIDENT	ÉTAT
16 novembre 2018	Déversement de 250 000 litres de pétrole brut provenant d'un maillon faible sous-marin défectueux au centre de forage South White Rose Extension. Une enquête officielle a été menée et des accusations ont été portées contre Husky Oil Operations ltée le 19 octobre 2021.	Poursuite en cours
17 juillet 2019	Déversement de 12 000 litres de pétrole provenant du système de stockage de brut de la plateforme Hibernia . Une enquête officielle a été menée et des accusations ont été portées contre HMDC en juillet 2022.	Poursuite en cours
24 avril au 7 juillet 2020	Equinor Canada ltée n'a pas entièrement respecté la condition 20 de son autorisation d'exploitation pour 2020 délivrée par l'Office, à savoir d'effectuer une surveillance quotidienne de la présence d'oiseaux marins et échoués à partir de l'UMFM Transocean Barents du 24 avril au 7 juillet 2020. Une enquête officielle a été menée et un procès-verbal a été délivré le 13 avril 2022. Equinor Canada ltée a payé intégralement la pénalité de 16 000 \$.	Sanction administrative pécuniaire payée

Le personnel de la protection de l'environnement a effectué plusieurs audits ainsi que des vérifications, en mer et sur le littoral, au cours de l'exercice. Le personnel a notamment examiné des documents, fait remplir des questionnaires, mené des entrevues et vérifié la conformité sur place.

⁸ <https://www.ctnlohe.ca/information/donnees-statistiques/>

Tableau 10: Audits environnementaux et activités de vérification en mer et à terre au cours de l'exercice 2022-23

EXPLOITANT	DATE	EMPLACEMENT	ACTIVITÉ
Cenovus Energy	Septembre 2022 – mars 2023	NPSD SeaRose	Audit des systèmes et processus de gestion relatifs à la maintenance et à l'intégrité des équipements essentiels pour l'environnement associés aux opérations.
Cenovus Energy	Janvier 2023 – mars 2023	NPSD SeaRose	Vérification sur place de la conformité environnementale générale.
EMCL	Juillet 2022	Côtier	Vérification préalable à l'autorisation des programmes de surveillance des oiseaux et des qualifications des observateurs avant la campagne de forage d'exploration de 2022.
EMCL	Juillet 2022	UMFM Stena Forth	Vérification sur place des activités de surveillance des oiseaux pendant la campagne de forage d'exploration de 2022.
EMCL	Juillet 2022 – septembre 2022	UMFM Stena Forth	Audit de la gestion des rejets et des autres déchets.
EMCP	Depuis février 2023	Plateforme Hebron	Audit du respect des procédures et de la gestion des équipements pour les rejets liés aux opérations de forage et de production.
EMCP	Avril 2022	Plateforme Hebron	Vérification sur place des capacités d'intervention en cas de déversement.
EMGS	Septembre 2022	À terre	Vérification préalable à l'autorisation du programme de surveillance des oiseaux et des qualifications des observateurs pour un programme de levé électromagnétique à source contrôlée.
Equinor	Mai 2022	À terre	Vérification préalable à l'autorisation des exigences de surveillance des oiseaux pendant la campagne de forage d'exploration de 2022.
Equinor	Juin 2022	UMFM West Hercules	Vérification sur place des activités de surveillance des oiseaux pendant la campagne de forage d'exploration de 2022.
Equinor	Septembre 2022 – octobre 2022	UMFM West Hercules	Audit de la gestion des rejets et des autres déchets.
Equinor	Octobre 2022 – novembre 2022	UMFM West Hercules	Vérification sur place des capacités d'intervention en cas de déversement lors de la campagne de forage d'exploration de 2022.

SEDH	Août 2022	Plateforme Hibernia	Vérification d'autorisation préalable pour le programme de redémarrage du forage d'Hibernia.
SEDH	Depuis janvier 2023	Plateforme Hibernia	Audit du respect des procédures et de la gestion des équipements pour les rejets liés aux opérations de forage et de production.
MKI AS	Mai 2022	Côtier	Vérification préalable à l'autorisation du programme de surveillance des oiseaux et des qualifications des observateurs pour le programme sismique de 2022.

Le personnel de la protection environnementale a entrepris des communications approfondies avec le syndicat Fish, Food and Allied Workers pendant la saison sismique 2022 afin de s'assurer que les problèmes entre les exploitants sismiques et les pêcheurs sont portés à l'attention de l'Office en temps opportun.



Le directeur de la protection environnementale de l'OCTNLHE a assisté à l'assemblée générale annuelle de l'International Offshore Petroleum Environmental Regulators qui s'est tenue en Norvège en 2022.

Étude de suivi des effets sur l'environnement

La surveillance des incidences environnementales (SIE) vise à déterminer les impacts d'une activité industrielle en cours sur les milieux naturels. Dans la zone extracôtière, on a surveillé les opérations de forage de mise en valeur et de production, en raison de leurs caractères très divers et des volumes d'effluents rejetés, comme l'eau produite et la durée de leur présence en haute mer. Les activités de SIE débutent durant la première année complète de forages de développement extracôtiers, sont répétées chaque année pendant au moins deux années additionnelles, et deviennent par la suite bisannuelles. L'Office et les ministères fédéraux et provinciaux de l'Environnement et des Pêches passent en revue chaque programme de SIE et les rapports détaillés de chaque programme.

Au cours de la période visée, le personnel a continué à examiner les rapports de SIE de tous les opérateurs producteurs. Les examens des programmes des projets Hibernia et Hibernia Sud de HMDC (2020), du projet White Rose de Cenovus Energy (2020), du projet Terra Nova de Suncor (2020) et du projet Hebron d'ExxonMobil Canada (2020) ont été achevés au cours de la période couverte par le rapport. En outre, les plans de conception des champs d'Hibernia et d'Hebron ont été modifiés. Les rapports et les plans des programmes de SIE achevés sont disponibles sur le site Web de l'Office⁹.

FONDS POUR L'ÉTUDE DE L'ENVIRONNEMENT

Le Fonds pour l'étude de l'environnement (FEE)¹⁰ est un programme de recherche national qui finance des études environnementales et sociales relatives à la manière dont les activités d'exploration, d'exploitation et de production pétrolières sur les terres domaniales devraient être menées, ainsi qu'aux conditions dans lesquelles elles doivent l'être. Les fonds proviennent de droits sur les terres domaniales versés par les intervenants. Le FEE est dirigé par un comité de gestion de 12 membres représentant le gouvernement fédéral, l'Office, l'Office Canada–Nouvelle-Écosse des hydrocarbures extracôtiers (OCNEHE), l'industrie pétrolière et gazière et le grand public.

Les projets de recherche suivants étaient en cours ou achevés à la fin de la période visée :

- Évaluation des risques liés aux levés sismiques pour les ressources en poissons de fond (projet FEE 2018-01S);
- Le saumon atlantique dans les régions extracôtières de l'est du Canada (projet FEE 2019-01S);
- Établir les bases : améliorer la compréhension interculturelle au travers d'une approche à double perspective (projet FEE 2020-01S);
- Étiquetage de l'océanite cul-blanc (projet FEE 2020-02S);
- Modèle de population des oiseaux marins (projet FEE 2021-01S);
- Analyse de la documentation sur l'attraction des oiseaux de mer par la lumière artificielle et sur les méthodes de détection des oiseaux de mer pour les installations pétrolières et gazières extracôtières de la côte est; et
- Utilisation de la technologie des planeurs autonomes sous-marins pour surveiller les mammifères marins et le bruit des navires dans l'est de la mer de Beaufort.

⁹ <https://www.ctnlohe.ca/a-propos-de-lenvironnement/rapports-sur-les-projets-environnementaux/>

¹⁰ <https://www.fondsee.org>

ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE

ADMINISTRATION DU PROTOCOLE D'ENTENTE CONCERNANT LA LOI SUR LA GESTION DES GAZ À EFFET DE SERRE

Conformément à l'administration du protocole d'entente (PE) concernant la **Loi sur la gestion des gaz à effet de serre (MGGA)** entre l'Office et le gouvernement provincial de Terre-Neuve-et-Labrador, l'Office est chargé d'examiner les rapports d'émissions soumis chaque année par les exploitants de la zone extracôtière Canada-Terre-Neuve-et-Labrador (zone extracôtière) afin de s'assurer qu'ils sont conformes à la **MGGA** ou aux règlements. Les exploitants de chaque installation sont tenus de soumettre à l'Office un rapport annuel au plus tard le 1^{er} juin de l'année civile suivante, un rapport de vérification établi par un organisme de vérification agréé au plus tard le 1^{er} septembre de l'année civile suivante et un rapport de conformité au plus tard le 1^{er} novembre de l'année civile suivante. Ces rapports sont analysés dès leur réception pour en vérifier l'exhaustivité, l'exactitude et la conformité réglementaire. Une fois que le processus d'examen est terminé et que les rapports sont jugés satisfaisants, le personnel fournit ces renseignements au ministère provincial de l'Environnement et du Changement climatique.

VÉRIFICATION

Une visite annuelle de chaque installation est requise dans le cadre du processus de vérification. Un organisme de vérification tiers a effectué une visite sur place au NPSD **SeaRose**, à la plateforme **Hibernia** et à la plateforme **Hebron** en juillet 2022. Aucune visite n'a été nécessaire pour le NPSD **Terra Nova**, car il ne relevait pas de la compétence de l'Office pendant l'année de référence, alors qu'il faisait l'objet d'une maintenance de prolongement de la durée de vie.

RESPONSABILITÉS SUPPLÉMENTAIRES DE L'OFFICE

En plus des responsabilités décrites dans le protocole d'entente susmentionné, le personnel de l'Office :

- recueille des données sur les émissions pour l'année en cours chaque trimestre afin d'évaluer le rendement par rapport aux objectifs annuels;
- recueille auprès des exploitants toutes les données relatives aux émissions de gaz à effet de serre (GES) provenant des activités de forage et de production en matière d'exploration et de développement, y compris les émissions de ventilation et les émissions fugitives;
- examine les PPE pour s'assurer que les exploitants ont intégré un examen périodique de la stratégie de gestion et des technologies associées aux émissions découlant des activités en zone extracôtière;
- examine les soumissions de plans de développement pour les émissions de GES des installations extracôtières proposées, ainsi que l'approche et la technologie de gestion proposées à mettre en œuvre, afin de réduire les émissions aux quantités les plus faibles possible, sans compromettre la sécurité des opérations;
- fixe et approuve les limites de torchage et d'évacuation pour les installations de production extracôtières; et
- fournit des conseils aux exploitants par le biais des **directives sur le traitement des déchets extracôtiers** de l'Office;

- joue un rôle de premier plan dans la vérification de la conformité de l'exploitant à toutes les conditions de la déclaration de décision conformément aux évaluations environnementales et aux évaluations d'impact propres au projet fédéral qui font directement référence à l'atténuation des GES;
- participe au groupe de travail sur la transition énergétique - équipe spéciale sur l'industrie pétrolière et gazière de Terre-Neuve-et-Labrador. Ce groupe de travail est chargé de publier un rapport sur la façon dont l'industrie pétrolière et gazière de Terre-Neuve-et-Labrador peut optimiser l'utilisation de la technologie et de l'innovation pour répondre aux besoins énergétiques actuels, tout en améliorant la sécurité et en réduisant les émissions de carbone, et en s'assurant de rester compétitive dans un avenir net zéro. Les domaines d'intervention pour la zone extracôtière comprennent la réduction des émissions, les gains d'efficacité, l'électrification et la numérisation, la capture et le stockage du carbone et l'économie de l'hydrogène;
- participe au Global Offshore Wind Regulators Forum (forum mondial des régulateurs de l'énergie éolienne en mer), dont l'objectif est l'échange de renseignements entre les gouvernements ayant des responsabilités en matière de planification et de réglementation de l'énergie éolienne en mer. Des planificateurs et des régulateurs gouvernementaux représentant des marchés expérimentés et émergents dans le secteur de l'éolien en mer participent à ce forum. Le forum permet aux régulateurs internationaux d'avoir des échanges et d'améliorer leur expertise collective, de discuter des approches réglementaires et des pratiques exemplaires, de communiquer des renseignements scientifiques, techniques et environnementaux et de discuter des tendances de l'industrie et de l'évolution du marché;
- agit comme observateur permanent pour le Canada au réseau de capture et stockage du carbone du Forum des autorités extracôtières dans la mer du Nord. Ce groupe comprend des représentants des autorités compétentes en matière de réglementation ou de supervision de la capture et du stockage du carbone dans la mer du Nord. Les membres actuels représentent le Danemark, l'Allemagne, l'Irlande, les Pays-Bas, la Norvège et le Royaume-Uni. L'objectif du réseau est d'échanger les leçons tirées de la supervision et du cadre réglementaire pour le transport et le stockage du CO₂ dans la zone extracôtière de la mer du Nord; et
- a publié le premier rapport annuel sur l'initiative de réduction des émissions, qui décrit les travaux entrepris par l'industrie pétrolière et gazière dans la zone extracôtière en vue de réduire les émissions de gaz à effet de serre et d'atteindre la carboneutralité.

ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE PROVENANT D'INSTALLATIONS EXTRACÔTIÈRES

Les émissions de GES suivantes ont été déclarées pour chaque installation de production de la zone extracôtière, au cours de l'année civile 2021.

Tableau 11: Émissions de gaz à effet de serre des installations de production en 2021

INSTALLATION	ÉMISSIONS DE GES (t de CO ₂ e)	PRODUCTION DE 2021 BARILS (b)	ÉMISSIONS DE CO ₂ PAR BARIL (kg/b)
Plateforme Hibernia	528 379	36 173 577	14,61
Plateforme Hebron	454 643	50 565 206	8,99
NPSD SeaRose	331 484	7 283 098	45,51
NPSD Terra Nova	0	0	S. O.

De plus amples renseignements sont disponibles dans le rapport d'information sur les gaz à effet de serre du ministère de l'Environnement et du Changement climatique du gouvernement de Terre-Neuve-et-Labrador¹¹.

¹¹ <http://www.gov.nl.ca/ecc/occ/greenhouse-gas-data/>

RETOMBÉES INDUSTRIELLES

PLANS DE RETOMBÉES ÉCONOMIQUES

En 2022-23, les activités de production au large des projets Hibernia, Terra-Nova, White Rose/North Amethyst et Hebron ont continué de faire l'objet d'une surveillance de la conformité aux dispositions des plans de retombées économiques approuvés touchant les marchés et l'emploi, l'approvisionnement en biens et en services, la recherche et le développement (R et D), l'éducation et la formation (E et F) et la diversité, l'équité et l'inclusion.

Le personnel a examiné et évalué les renseignements sur les retombées pour différentes activités menées en zone extracôtière :

- Plan de retombées économiques de l'exploration de bp pour la période 2022-2027;
- Supplément au Plan de retombées économiques de bp, pour effectuer une étude sur les fonds marins afin d'éclairer les futurs projets de forage d'exploration dans le bassin Orphan Ouest;
- Supplément au Plan de retombées économiques d'Equinor pour la campagne de forage d'exploration de 2022;
- Supplément au Plan de retombées économiques d'ExxonMobil pour la campagne de forage d'exploration de 2022;
- Supplément au Plan de retombées économiques de Suncor, pour appuyer le navire de soutien à la plongée **Seven Falcon** afin de réaliser le 2022 Subsea Project (projet sous-marin de 2022);
- Plan de retombées économiques d'EMGS, pour appuyer le programme d'acquisition de données par levé électromagnétique à source contrôlée; et
- Supplément au Plan de retombées économiques de l'exploration de MKI AS, pour mener un programme de levé sismique tridimensionnel pendant la saison 2022.

En outre, le personnel a examiné et répondu aux plaintes déposées par des particuliers et des sociétés sur les pratiques d'embauche et d'approvisionnement des exploitants. Le rôle de l'Office dans ces examens est de veiller à ce que les exploitants fournissent aux fabricants, aux consultants, aux entrepreneurs et aux entreprises de service de la province et d'autres parties du Canada des possibilités complètes et équitables de participer de façon concurrentielle à l'approvisionnement en biens et en services. La première considération doit être accordée aux services fournis à l'intérieur de la province et aux biens fabriqués dans la province, lorsque ces services et ces biens sont compétitifs en termes de prix du marché équitable, de qualité et de livraison; les résidents de la province doivent être considérés en priorité pour la formation et l'emploi.

DONNÉES SUR LES DÉPENSES ET SUR L'EMPLOI

Au cours de l'année civile 2022, les exploitants ont déclaré des dépenses de 2,7 milliards de dollars pour les travaux réalisés dans la zone extracôtière. Depuis 1966, la somme des dépenses atteint environ 73,8 milliards de dollars.

Au 31 décembre 2022, 4 242 résidents de Terre-Neuve-et-Labrador et d'autres régions du Canada occupaient des emplois ayant un lien direct avec les activités d'exploitation des hydrocarbures dans la zone extracôtière. En 2022, environ 514,6 millions de dollars (M\$) ont été dépensés pour des programmes d'exploration, ce qui représente 2 040 mois-personnes en emplois. Les activités de production courantes représentaient des dépenses de 1,82 milliard de dollars en 2022, dont environ 53 % sont faites chaque année à Terre-Neuve-et-Labrador et 16 % ailleurs au Canada.

Les tableaux qui suivent résument la participation des résidents de Terre-Neuve-et-Labrador et des autres Canadiens à l'étape d'exploitation des projets Hibernia, Terra-Nova et White Rose/North Amethyst, et à l'étape de construction du projet West White Rose.

HEBRON

En 2022, EMCP a déclaré des dépenses d'environ 585 M\$, engagées dans une proportion de 76 % au Canada, dont 58 % à Terre-Neuve-et-Labrador.

Au 31 décembre 2022, le nombre total d'emplois directs dans la province rattachés au projet Hebron était de 1 169. De ce nombre, 93 % des travailleurs étaient, au moment de leur embauche, des résidents de Terre-Neuve-et-Labrador et 3 % étaient des résidents d'autres régions du Canada.

Tableau 12: Emplois liés au projet Hebron (au 31 décembre 2022)

EMPLACEMENT	RÉSIDENCE			
	TERRE-NEUVE-ET-LABRADOR	AUTRES RÉGIONS DU CANADA	À L'EXTÉRIEUR DU CANADA	TOTAL
Exploitations côtières	507	19	19	545
Exploitations extracôtières	586	18	20	624
Total	1 093	37	39	1 169

HIBERNIA

En 2022, la SEDH a déclaré des dépenses d'environ 421 M\$, engagées dans une proportion de 83 % au Canada, dont 61 % à Terre-Neuve-et-Labrador.

Au 31 décembre 2022, le nombre total d'emplois directs dans la province rattachés au projet Hibernia était de 1 181. De ce nombre, 94 % des travailleurs étaient, au moment de leur embauche, des résidents de Terre-Neuve-et-Labrador et 2 % étaient des résidents d'autres régions du Canada.

Tableau 13: Emplois liés au projet Hibernia (au 31 décembre 2022)

EMPLACEMENT	RÉSIDENCE			
	TERRE-NEUVE-ET-LABRADOR	AUTRES RÉGIONS DU CANADA	À L'EXTÉRIEUR DU CANADA	TOTAL
Exploitations côtières	447	9	21	477
Exploitations extracôtières	667	19	18	704
Total	1 114	28	39	1 181

TERRA-NOVA

En 2022, Suncor Énergie a déclaré des dépenses d'environ 604 M\$, engagées dans une proportion de 52 % au Canada, dont 43 % à Terre-Neuve-et-Labrador.

Au 31 décembre 2022, le nombre total d'emplois directs dans la province rattachés au projet Terra Nova était de 742. Au moment de leur embauche, 88 % des employés étaient des résidents de Terre-Neuve-et-Labrador et 6 % des résidents d'autres régions du Canada.

Tableau 14: Emplois liés à Terra-Nova (au 31 décembre 2022)

EMPLACEMENT	RÉSIDENCE			TOTAL
	TERRE-NEUVE-ET-LABRADOR	AUTRES RÉGIONS DU CANADA	À L'EXTÉRIEUR DU CANADA	
Exploitations côtières	582	37	41	660
Exploitations extracôtières	76	4	2	82
Total	658	41	43	742

WHITE ROSE/NORTH AMETHYST/WEST WHITE ROSE

En 2022, Cenovus Energy a déclaré des dépenses d'environ 471 M\$, engagées dans une proportion de 67 % au Canada, dont 50 % à Terre-Neuve-et-Labrador.

Au 31 décembre 2022, le nombre total d'emplois directs dans la province rattachés au projet White Rose/North Amethyst/West White Rose était de 1 431. Au moment de leur embauche, 75 % des employés étaient des résidents de Terre-Neuve-et-Labrador et 3 % des résidents d'autres régions du Canada.

Tableau 15: Emplois rattachés à White Rose/North Amethyst/West White Rose (au 31 décembre 2022)

EMPLACEMENT	RÉSIDENCE			TOTAL
	TERRE-NEUVE-ET-LABRADOR	AUTRES RÉGIONS DU CANADA	À L'EXTÉRIEUR DU CANADA	
Exploitations côtières	821	34	299	1 154
Exploitations extracôtières	254	13	10	277
Total	1 075	47	309	1 431

Recherche et développement, éducation et formation

L'Office a poursuivi la surveillance des obligations des exploitants en matière de R et D ainsi que d'E et F dans la province. Avant d'engager des dépenses de R et D/d'E et F, les exploitants peuvent soumettre les projets proposés à l'Office pour déterminer leur admissibilité en vertu des Lignes directrices sur les régimes d'avantages sociaux de l'Office. Au total, 14 demandes de R et D/d'E et F ont été présentées en 2022-23. Ces demandes représentent environ 9,8 M\$ en financement potentiel de R et D/d'E et F dans la province. Les domaines d'intérêt liés aux demandes présentées comprennent les suivants :

- Surveillance et prévision des vents à l'hélicoptère;
- Élaboration d'un système aérien sans pilote à soufflante canalisée;
- Prévention de l'acidification des réservoirs par l'inhibition de la sulfidogénèse;
- Captage et stockage du carbone après combustion;
- Supplément à l'alimentation principale des plateformes par des éoliennes en mer flottantes;
- Programme de robotique pour les installations extracôtières;
- Essai sur le terrain de l'outil d'inspection de la chaîne d'amarrage; et
- Analyse de la taille des glaces de mer flottantes.

Les dépenses de R et D/d'E et F de l'année civile 2021 ont été examinées en 2022 afin de déterminer leur admissibilité par rapport aux lignes directrices de l'Office. Selon une étude sur les dépenses liées aux travaux, on a dépensé environ 15 M\$ en activités admissibles de R et D ainsi que d'E et F, ce qui porte les dépenses totales à près de 660 M\$ depuis l'entrée en vigueur des **lignes directrices sur les dépenses de recherche et développement** de l'Office, le 1^{er} avril 2004. Une ventilation des dépenses pour l'année civile 2022 est publiée sur le site Web de l'Office. Les mises à jour de ces dépenses seront publiées chaque année et pourront être consultées sur le site Web de l'Office¹².

INITIATIVES EN MATIÈRE DE DIVERSITÉ

En 2022-23, le personnel a examiné les initiatives en matière de diversité pour diverses activités extracôtières dans les dispositions des plans de retombées économiques approuvés relatives à la diversité, à l'équité et à l'inclusion. Les exploitants ont déployé des efforts pour faciliter l'accès des personnes et des groupes désignés aux possibilités de formation et d'emploi, ainsi qu'à la prestation de biens et de services. Dans le cadre d'un plan de diversité, les personnes ou groupes désignés sont les suivants : les femmes, les groupes autochtones, les personnes handicapées et les membres des minorités visibles.

¹² <https://www.ctnlohe.ca/a-propos-des-retombees-industrielles/information-sur-lhistorique-des-depenses/>

Les exploitants ont mené diverses activités en 2022, notamment les programmes et les initiatives suivants :

- Investissement dans des programmes communautaires visant à favoriser le perfectionnement des compétences, notamment Parlons sciences, Women in Resource Development Corporation, la conférence de l'Indigenous Youth Gathering et InclusionNL;
- Financement de bourses d'études pour les candidats des quatre groupes désignés (administrées par l'Université Memorial, le College of the North Atlantic et la Coalition of Persons with Disabilities NL);
- Collaboration avec des organisations communautaires pour trouver des candidats diversifiés et promouvoir l'équité dans le processus de recrutement et de sélection;
- Faciliter l'accès des fournisseurs diversifiés aux marchés par l'intermédiaire d'organismes d'accréditation comme le Canadian Aboriginal and Minority Supplier Council, la Chambre de commerce LGBT+ du Canada et le Women Business Enterprises Canada Council;
- Participation à une formation de sensibilisation à l'inclusion et à la diversité; et
- Suivi et soutien des initiatives des entrepreneurs en matière de diversité, y compris en ce qui a trait au recrutement et aux efforts visant à créer des environnements de travail favorables.

Pour de plus amples renseignements, notamment sur les emplois liés aux projets des exploitants, les dépenses et les contrats, il est possible de consulter les rapports trimestriels sur les retombées industrielles de l'Office sur le site Web de l'Office¹³.



NPSD SeaRose

¹³ <https://www.ctnlohe.ca/a-propos-des-retombees-industrielles/rapports-sur-les-retombees-industrielles-de-l'exploitant/>

ACTIVITÉS EXTRACÔTIÈRES

EXPLOITATION DE PUIITS

La surveillance réglementaire de l'exploitation de puits par l'industrie est une fonction importante de l'Office. Un exploitant peut demander une approbation de forer un puits, s'il souhaite entamer le forage d'un puits donné; une approbation de modifier l'état d'un puits, s'il souhaite retourner dans un puits existant pour y réaliser des activités d'exploitation, ce qui comprend les interventions sur puits, le reconditionnement ou l'achèvement, la remise en production, la suspension de l'exploitation ou l'abandon. En cas de cessation de l'exploitation d'un puits, ces activités font également l'objet d'une évaluation afin de vérifier que l'achèvement ou l'obturation et l'abandon (ou la suspension de l'exploitation) du puits concerné sont conformes aux exigences réglementaires, particulièrement en ce qui concerne l'exigence de double barrière de puits.

AUTORISATIONS D'EXPLOITATION

Lors de l'examen des demandes d'autorisation d'exploitation reçues des exploitants, le personnel de l'Office fournit un soutien technique et évalue les politiques et procédures de l'exploitant en matière de forage, d'intégrité des puits et d'entretien préventif.

En 2022-23, les demandes d'autorisation d'exploitation suivantes ont été approuvées ou sont encore en cours d'examen :

Tableau 16: Autorisations d'exploitation approuvées ou en cours d'examen en 2022-23

EXPLOITANT	INSTALLATION	TYPE D'AUTORISATION D'EXPLOITATION	APPROUVÉE/À L'ÉTUDE
bp	Navire à moteur Stena IceMax	Forage exploratoire*	À l'étude
Equinor	UMFM West Hercules	Modification d'opérations de forage exploratoire*	Approuvée
EMCL	UMFM Hercules	Modification d'opérations de forage exploratoire*	À l'étude
EMCL	UMFM Stena Forth	Modification d'opérations de forage exploratoire*	Approuvée
SEDH	Plateforme Hibernia	Renouvellement de l'autorisation d'exploitation de forage et de production	Approuvée
Suncor Énergie	NPSD Terra Nova	Préservation	À l'étude

*Mesures de surveillance spéciales appliquées

Au cours de 2022-23, six puits de développement et quatre puits d'exploration en eau profonde ont été forés. Des mesures de surveillance spéciales ont été appliquées par l'Office aux programmes d'exploration en eau profonde, en mettant l'accent sur les pratiques de surveillance de la pression, les procédures de bouchage et d'abandon et les mesures de contrôle des puits.

Au cours de l'exercice, le personnel a poursuivi les discussions avec Equinor concernant le projet de la baie du Nord et a participé à des séances sur l'infrastructure sous-marine, la gestion des barrières de puits, le forage et l'achèvement avec l'exploitant, afin de préparer la soumission d'un éventuel plan de développement pour 2023.

ACTIVITÉS DE PRODUCTION

La surveillance réglementaire des activités de production est une autre fonction importante de l'Office. Le personnel a continué de fournir du soutien technique aux examens de l'évaluation de la sécurité et a effectué une surveillance continue des installations de production en mer. Au cours de l'année écoulée, le personnel de l'Office a effectué des examens de prolongement de la durée de vie pour la plateforme **Hibernia**, le NPSD **SeaRose** et le NPSD **Terra Nova** et a tenu des réunions mensuelles avec les exploitants pour discuter des enjeux liés aux risques.

Le personnel continue de surveiller les opérations de la salle de commande sur terre d'EMCP pour la plateforme Hebron. Les rapports d'incidents liés à la salle de commande sur terre sont examinés par l'Office et les mesures correctives prises par l'exploitant sont suivies jusqu'à leur clôture. Au cours de la période de rapport, le personnel de l'Office a commencé à se préparer à un audit des opérations de la salle de commande sur terre, prévu pour 2023-24.

SURVEILLANCE DE L'INTÉGRITÉ DES PUIITS DE DÉVELOPPEMENT

Au cours de la période visée par le rapport, l'Office a continué d'évaluer les rapports trimestriels soumis par les exploitants sur l'état d'intégrité de tous les puits de développement dans la zone extracôtière afin de s'assurer que les exploitants maintenaient l'intégrité des puits selon les normes les plus élevées. En 2022-23, 97,8 % des puits de développement avaient un statut de puits sain, avec deux nouvelles atteintes à leur intégrité. Le personnel a continué à vérifier que les exploitants avaient corrigé la déficience, ou qu'ils avaient mis en place des mesures d'atténuation et des plans de surveillance supplémentaires tout en faisant progresser les plans de réparation.

Le tableau 17 dresse la liste des activités de surveillance de l'exploitation de puits réalisées au cours de l'année 2022-23 :

Tableau 17: Activités de surveillance de l'exploitation de puits pour 2022-23

ACTIVITÉ	NOMBRE D'ACTIVITÉS ACHEVÉES
Approbations pour modifier l'état d'un puits	18
Approbations pour forer un puits	7
Puits de développement — Surveillance de l'intégrité	182
Évaluations de la sécurité des activités — Autorisation d'exploitation	2
Vérifications/inspections des activités	1
Réunions de supervision des activités de production	45
Puits faisant l'objet d'une surveillance spéciale	4
Surveillance de l'exploitation de puits	39
Avis d'abandon d'un puits	15

COLLABORATION TECHNIQUE RÉGIONALE

En 2022-23, un comité technique composé de membres du personnel de l'Office et de l'industrie a été créé pour faire avancer les travaux sur un document régional de meilleures pratiques concernant le contrôle des sources dans la planification des puits sous-marins.

SURVEILLANCE DE L'ACCRÉDITATION

Au cours de l'exercice, le personnel de l'Office a continué d'évaluer les portées de travaux proposées qui décrivaient les activités de vérification que les organismes d'accréditation devront mener s'ils veulent émettre et maintenir des certificats d'aptitude pour les navires et les installations prévus dans la zone extracôtière. Ces portées de travaux ont été examinées pour en vérifier la conformité, et présentées au délégué à la sécurité pour approbation, comme l'exige la loi. Au cours de la période visée par le rapport, le personnel de l'Office a examiné et évalué la portée des travaux suivants :

- DSV **Seven Falcon**
- UMFM **Stena Forth**
- NPSD **Terra Nova**
- UMFM **West Hercules**

Dans le cadre de la surveillance permanente des activités d'accréditation, le personnel a également examiné des rapports périodiques d'organismes d'accréditation, a rencontré régulièrement ceux-ci et a assisté aux enquêtes effectuées par ces organismes. Le personnel de l'Office a également assuré la surveillance de la société Lloyd's Register (LR) avant la reprise du forage sur la plateforme **Hibernia**.

Tableau 18: Surveillance de l'activité des organismes d'accréditation par l'Office en 2022-23

ACTIVITÉ	NOMBRE D'ACTIVITÉS ACHEVÉES
Réunions de surveillance	71
Évaluations de la portée des travaux	4
Surveillance de la vérification de l'installation de l'organisme d'accréditation	5

Tableau 19: Installations dont les activités d'organismes d'accréditation ont été surveillées en 2022-23

NOM DE L'INSTALLATION	TYPE D'INSTALLATION	ORGANISME D'ACCREDITATION
Plateforme Hebron	Production	LR
Plateforme Hibernia	Production	LR
UMFM Stena Forth	Forage	Det Norske Veritas (DNV)
NPSD SeaRose	Production	DNV
NPSD Terra Nova	Production	LR
UMFM West Hercules	Forage	DNV
DSV Seven Falcon	Plongée	DNV
Projet West White Rose	Production	LR

Les organismes d'accréditation ont également entrepris des activités de vérification dans le cadre de leur rôle de sociétés de classification et également en tant que mandataires désignés au nom des États du pavillon. Dans le contexte du DNV et du LR en tant que mandataires autorisés pour les installations sous pavillon canadien, le personnel de l'Office a continué à travailler avec la Direction de la sécurité et de la sûreté maritimes de Transports Canada en 2022-23, afin d'échanger des renseignements sur des questions d'intérêt mutuel liées à la sécurité maritime.

L'évolution vers un **Règlement-cadre sur les opérations relatives aux hydrocarbures dans la zone extracôtière Canada — Terre-Neuve-et-Labrador (règlement-cadre)** principalement fondé sur le rendement par l'intermédiaire de l'Initiative de renouvellement de la réglementation concernant les zones pionnières et extracôtières (IRRZPE) a défini les exigences des plans d'accréditation (PA) qui contiendraient des détails sur lesquels les organismes d'accréditation entreprendraient des activités de vérification et auxquels ils feraient référence dans l'énoncé des travaux. Au cours de la période visée, le personnel a élaboré un projet de processus interne pour permettre un examen interministériel efficace et efficient des plans d'accréditation (PA), comme indiqué dans la Partie I de la Gazette du Canada (GC) du **Règlement-cadre**. Les discussions se poursuivent avec l'industrie concernant cette nouvelle exigence.

PROLONGATION DE LA DURÉE DE VIE DES ACTIFS

Au cours de la période visée, le personnel a continué à surveiller l'exécution par Suncor Energy du plan de prolongation de la durée de vie du NPSD **Terra Nova**. Le NPSD **Terra Nova** est revenu d'Espagne à Terre-Neuve en février 2023 et, au 31 mars 2023, Suncor Energy achevait le reste des travaux de prolongement de la durée de vie avant de reprendre la production en mer.

Les plans préliminaires de prolongation de la durée de vie du NPSD **SeaRose** et de la plateforme **Hibernia** ont été reçus de Cenovus Energy et de HMDC, et sont en cours d'examen.

ÉQUIPE DU PROJET DE RÉFORME RÉGLEMENTAIRE DE L'OFFICE

À la suite d'une consultation publique externe, l'équipe du projet de réforme réglementaire de l'Office, avec la participation du personnel de l'OCNEHE, a publié en juin 2022 de nouvelles **lignes directrices** conjointes de l'Office et de l'OCNEHE **concernant les règlements en matière de SST**. Le même mois, Ressources naturelles Canada a également publié la version de la partie I de la Gazette du Canada du **Règlement-cadre**, sur laquelle le personnel a fait part de ses commentaires. En août 2022, le personnel a mis à jour les **lignes directrices sur les plans de développement de l'Office**, à la suite d'une consultation publique externe. Pendant le reste de l'année 2022-23, le personnel s'est concentré sur l'élaboration d'orientations liées à la proposition de **règlement-cadre**. La formation et la sensibilisation internes associées au nouveau **Règlement-cadre** et au **Règlement sur la SST** se sont poursuivies au cours de la période de référence, de même que les mises à jour des processus, des documents et du contenu du site Web. En 2022-23, le personnel de l'Office a également rédigé plusieurs feuilles de route réglementaires qui seront utilisées pour aider les exploitants à introduire des demandes d'autorisation d'exploitation. Ces feuilles de route seront prochainement rendues publiques.

Le tableau 20 met en évidence les lignes directrices existantes qui doivent être mises à jour en raison du nouveau **Règlement-cadre**. Il existe d'autres instruments réglementaires (p. ex. notes d'interprétation, codes de pratique, etc.) qui font également l'objet d'une évaluation en vue de leur mise à jour ou de leur consolidation, mais comme les changements ne sont pas considérés comme importants, ils ne figurent pas dans le tableau ci-dessous. L'industrie continue d'être impliquée et informée de ces efforts par l'intermédiaire de réunions trimestrielles organisées entre l'Office et l'Association canadienne des producteurs pétroliers.

Tableau 20: Liste des principales lignes directrices existantes devant être révisées

NOM DE LA LIGNE DIRECTRICE
Ligne directrice sur l'obtention et les rapports de données
Ligne directrice sur les plans de protection de l'environnement
Ligne directrice du programme géophysique, géologique, environnemental et géotechnique (sera convertie en feuille de route réglementaire)
Ligne directrice sur le signalement des incidents et les enquêtes
Ligne directrice du programme d'environnement physique
Ligne directrice sur les plans de sécurité
Ligne directrice en matière de SST (sera mise à jour pour tenir compte des changements apportés au Règlement-cadre)

GESTION DES DROITS

DEMANDES DE DÉSIGNATIONS

En vertu de son régime foncier selon un calendrier établi, l'Office a lancé les demandes de désignations suivantes au cours de l'exercice 2022-23.¹⁴

Tableau 21: Demandes de désignations en 2022-23

DEMANDE DE DÉSIGNATIONS	DATE D'ÉMISSION	DATE DE CLÔTURE
NL22-CFN02 (lots – JDA)	20 septembre 2022	9 novembre 2022

APPELS D'OFFRES

En vertu du régime foncier selon un calendrier établi, les appels d'offres suivants ont été lancés au cours de l'exercice 2022-23.

Tableau 22: Demandes de désignations en 2022-23

APPELS D'OFFRES	LOTS OFFERTS	LOTS ATTRIBUÉS	DATE DE CLÔTURE	SOUSSION RETENUE (ENGAGEMENTS D'EXÉCUTION DE TRAVAUX)
NL22-CFB01 (ETN)	28	5	2 novembre 2022	238 075 321 \$
NL22-CFB02 (SETN)	10	0	2 novembre 2022	Néant

Statut des permis.

L'Office accorde des droits sous forme de permis de prospection, d'attestations de découverte importante et de permis de production. Au cours de l'exercice 2022-23, cinq permis de prospection ont été délivrés à la suite d'un appel d'offres et deux nouveaux permis d'exploitation consolidés ont été délivrés. Une attestation de découverte importante a été délivrée, un permis de prospection a expiré et huit permis de prospection ont été restitués.¹⁵

Au 31 mars 2023, 18 permis de prospection, 59 attestations de découverte importante et 12 permis de production étaient en vigueur dans la zone extracôtère.

¹⁴ <https://www.ctnlohe.ca/a-propos-de-lexploration-et-des-licences/offres-de-terres/>

¹⁵ https://www.ctnlohe.ca/wp-content/uploads/eldfr-1_fr.pdf

PERMIS D'EXPLOITATION

Quiconque planifie d'entreprendre des activités ou des travaux liés aux hydrocarbures dans la zone extracôtière doit obtenir un permis d'exploitation. Au cours de l'exercice 2022-23, l'Office a délivré 16 permis d'exploitation, comme le montre le tableau 23.

Tableau 23: Permis d'exploitation délivrés pendant l'exercice 2022-23

PERMIS D'EXPLOITATION	EXPLOITANT
PE 2201	Equinor Canada Itée
PE 2202	Suncor Énergie Inc.
PE 2203	BP Canada Energy Group ULC
PE 2204	ExxonMobil Canada Itée
PE 2205	ExxonMobil Canada Itée, à titre de partenaire de gestion d'ExxonMobil Canada Properties
PE 2206	Multiklient Invest AS
PE 2207	Imperial Oil Ressources Limited
PE 2208	BHP Petroleum (New Ventures) Corporation
PE 2209	WesternGeco Canada, une division de Schlumberger Canada Itée
PE 2210	Société d'exploitation et de développement d'Hibernia Itée
PE 2211	Cenovus Energy Energy Inc.
PE 2212	Chevron Canada Itée
PE 2213	Chevron Canada Itée, à titre de partenaire de gestion de Chevron Canada Resources
PE 2214	Fugro Canada Corp.
PE 2215	Shoal Point Energy Itée
PE 2216	Electromagnetic Geoservices Canada inc.

FONDS PERÇUS ET ENREGISTRÉS

En application des **lois de mise en œuvre de l'Accord**, il incombe à l'Office de percevoir certains droits, sommes confisquées et loyers. En 2022-23, la somme de 39 237 559,70 \$ a été perçue et enregistrée au nom du receveur général du Canada.

Tableau 24: Fonds perçus et enregistrés au nom du receveur général du Canada pour l'exercice 2022-23

DROITS, SOMMES CONFISQUÉES ET LOYERS	SOMME PERÇUE
Demandes d'accès à l'information	0,00 \$
Frais de sanction administrative pécuniaire (SAP)	16 000,00 \$
Confiscations (dépôts de forage)	0,00 \$
Confiscations (dépôts de garantie)	36 961 596,83 \$
Permis d'exploitation	25,00 \$
Droits d'enregistrement (nouveaux permis)	18 000,00 \$
Loyers	2 241 937,87 \$
Total	39 237 559,70 \$

Depuis sa création, l'Office a recueilli au total 453 430 389,87 \$ au nom de l'État en ce qui concerne les transactions liées au régime foncier. De plus amples renseignements sur les frais, les sommes confisquées et les loyers se trouvent sur le site Web de l'Office.

GESTION DES RESSOURCES

RECHERCHE ET ENTREPOSAGE DES CAROTTES

Des carottes, des déblais de forage et des échantillons de fluides, des plaques pétrographiques et biostratigraphiques et divers autres matériaux géologiques soumis dans la foulée du forage de puits dans la zone extracôticière sont conservés au Centre d'entreposage et de recherche de l'Office (CERO). Le CERO offre un accès public à ce contenu aux fins d'étude et de visualisation à l'échéance de la période de protection des renseignements prévue par la loi.

PROGRAMMES GÉOSCIENTIFIQUES

Quatre programmes géoscientifiques sans étude sur le terrain couvrant deux régions et divers types d'étude du régime foncier ont été approuvés en 2022-23, comme le montre le tableau 25. L'Office a examiné et autorisé quatre programmes géoscientifiques comportant des études sur le terrain dans la zone extracôticière en 2022-23, comme le montre le tableau 26.

Tableau 25: Programmes géoscientifiques sans étude sur le terrain autorisés en 2022-23

SOCIÉTÉ	TYPE D'ÉTUDE	RÉGION
EMCL	Pétrographique	JDA
MUN	Provenance	JDA
MUN	Qualité du réservoir	JDA
OilCo	Biostratigraphique	ETN

Tableau 26: Programmes géoscientifiques avec étude sur le terrain autorisés en 2022-23

EXPLOITANT	PROGRAMME	RÉGION	DONNÉES SISMIQUES ACQUISES	DONNÉES SUR LA GRAVITÉ/ MAGNÉTIQUES	AUTRES DONNÉES
bp	Relevé environnemental/VTG	EN	S. O.	S. O.	46,9 km - Vidéo
EMCL	AO/relevé VTG (suspendu)	JDA	S. O.	S. O.	13,5 km - Vidéo
EMGS	Géophysique/CSEM	EN	S. O.	132 km	S. O.
MKI AS	Géophysique/sismique en 3D	SET	8 029,4 km ²	S. O.	S. O.

Légende des tableaux 25 et 26

3D = tridimensionnel	MKI AS = Multiklient Invest AS
bp = BP Canada Energy Group ULC	MUN = Université Memorial de Terre-Neuve
CSEM = Levé électromagnétique à source contrôlée	AO = autorisation d'exploitation
EMCL = (ExxonMobil Canada Ltée)	OilCo = Oil and Gas Corporation of Newfoundland and Labrador
EMGS = Electromagnetic Geoservices Canada	VTG = engin télécommandé
ETN = Est de Terre-Neuve	SETN = Sud-est de Terre-Neuve
JDA = Jeanne d'Arc	

COMPTABILITÉ DE LA PRODUCTION

Les données sur les volumes de production reçues des exploitants sont saisies dans un logiciel de comptabilité de la production par le personnel de l'Office, examinées pour en vérifier l'exactitude, formatées et compilées. Ces renseignements sont ensuite transmis aux responsables gouvernementaux et publiés chaque mois sur le site Internet de l'Office. Ces rapports comprennent les volumes de pétrole, de gaz et d'eau produits pour chaque puits trouvé dans tous les champs de production, situés dans la zone extracôtière. L'Office continue à passer à un logiciel de comptabilité de production plus robuste, afin de prendre en compte la quantité croissante de données générées par la zone extracôtière.

ACTIVITÉS DE PRODUCTION

Dans le cadre du mandat de l'Office, le service de la Gestion des ressources assure la surveillance des activités de production des exploitants pour veiller au respect des objectifs de récupération maximale, des bonnes pratiques relatives aux champs pétroliers et de la comptabilité de la production. Le personnel de la Gestion des ressources fournit un suivi quotidien et examine les données de production mensuelles pour vérifier que les exploitants suivent tous les plans de développement approuvés. Le tableau suivant indique la production pour chaque champ dans la zone extracôtière pendant l'exercice 2022-23.

Tableau 27: Statistiques de production des champs pour 2022-23

CHAMP	PRODUCTION			UTILISATION DU GAZ				EAU INJECTÉE	MOYENNE QUOTIDIENNE DE PÉTROLE
	Pétrole	Gaz	Eau	Brûlé à la torche	Combustible	Injecté	Leva-ge		
	Mb	Mpcs	Mb	Mpcs	Mpcs	Mpcs	Mpcs	Mb	Baril
Hibernia	25,45	79,21	44,02	1,70	4,72	72,79	11,70	69,15	69 759
Terra Nova	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
White Rose	4,70	35,25	4,63	0,94	3,19	28,18	10,00	5,17	12 906
North Amethyst	1,51	6,19	11,60	0,17	0,56	4,87	7,09	4,38	4 176
Hebron	49,70	15,80	21,03	0,27	5,85	13,52	26,21	80,13	136 061

Remarque: Le gaz injecté du champ North Amethyst est comptabilisé dans le champ White Rose.

Le tableau 28 indique la production cumulative totale pour chaque champ jusqu'au 31 mars 2023.

Tableau 28: Statistiques de production cumulative des champs au 31 mars 2023

CHAMP	PRODUCTION			UTILISATION DU GAZ				EAU INJECTÉE
	Pétrole	Gaz	Eau	Brûlé à la torche	Combustible	Injecté	Levage	
	Mb	Mpcs	Mb	Mpcs	Mpcs	Mpcs	Mpcs	Mb
Hibernia	1 245,84	2 198,24	773,21	105,09	133,73	1 959,33	56,29	1 942,98
Terra Nova	425,03	842,35	378,15	64,65	75,27	702,43	144,52	810,58
White Rose	265,32	419,16	171,90	41,53	52,85	317,44	159,30	565,70
North Amethyst	59,47	59,49	112,58	4,57	9,10	44,64	76,70	148,88
Hebron	227,86	91,88	42,37	10,45	28,20	57,08	83,77	268,08

Remarque: Le gaz injecté du champ North Amethyst est comptabilisé dans le champ White Rose.

AUDITS DE MESURE ET PRÉSENCE

L'Office est chargé d'assister au renouvellement de la certification et à l'étalonnage annuels des compteurs fiscaux dans toutes les installations de production. Le progiciel de vérification des compteurs est utilisé pour s'assurer que les compteurs officiels utilisés pour mesurer les volumes de pétrole et de gaz déchargés sur les pétroliers de transport restent à un taux d'exactitude de +/- 0,25 %. La précision de ces compteurs est d'une importance capitale, car ils sont utilisés dans le calcul des redevances par le gouvernement provincial. L'Office reçoit des rapports mensuels, qui sont analysés dès leur réception pour en vérifier l'exhaustivité, l'exactitude et la conformité réglementaire. Une fois la procédure d'examen terminée et les rapports jugés satisfaisants, le personnel élabore et fournit les rapports aux gouvernements fédéral et provinciaux, qui utilisent ces données pour calculer les redevances.

Au cours de la période visée, la présence du personnel au renouvellement de la certification et à l'étalonnage a eu lieu de façon virtuelle pour les plateformes **Hebron** et **Hibernia**. Cenovus Energy s'est vu accorder un délai supplémentaire pour le renouvellement de la certification du compteur principal du NPSD **SeaRose**, l'assistance du personnel devant avoir lieu au printemps 2023. Suncor Energy n'a pas procédé au renouvellement de la certification du document fiscal du NPSD **Terra Nova** en 2022-2023, car il faisait l'objet de travaux de prolongement de la durée de vie et n'était pas en production.

INITIATIVES DE RÉGLEMENTATION ET COORDINATION

AMÉLIORATIONS APPORTÉES AU PROCESSUS DE RÉGLEMENTATION

Le personnel de l'Office a apporté un certain nombre d'améliorations au processus réglementaire en 2022-2023. Les améliorations apportées au processus réglementaire au cours des deux dernières années sont également conformes aux recommandations du groupe de travail sur la reprise de l'industrie pétrolière et gazière de Terre-Neuve-et-Labrador (Newfoundland and Labrador Oil and Gas Industry Recovery Task Force) [OGIRTF]¹⁶.

Le personnel de l'Office a présenté des exposés aux entreprises qui prévoient activement des forages exploratoires en 2023, afin de garantir la clarté du processus d'admission et d'autorisation d'exploitation des appareils de forage. Le personnel a aussi intégré les enseignements tirés et a veillé à ce que des améliorations soient apportées aux processus pour les programmes futurs. Aucun problème important concernant le processus d'admission des appareils de forage ne devrait se présenter concernant les programmes de forage exploratoire de 2023.

En 2022-2023, le personnel de l'Office a également rédigé une feuille de route réglementaire destinée à aider les exploitants qui prévoient ou envisagent d'effectuer des forages exploratoires, afin d'éclaircir la procédure d'admission et d'autorisation des appareils de forage.

CONSULTATIONS PUBLIQUES

Au cours de la période visée par le rapport, à la suite de consultations publiques, les lignes directrices suivantes ont été mises au point et affichées sur le site Web de l'Office :

- **Lignes directrices sur les régimes d'avantages sociaux;**
- **Lignes directrices sur les plans de développement;** et
- **Lignes directrices relatives au règlement sur la santé et la sécurité au travail**

Une consultation publique a également été menée concernant la demande de modification du plan de développement de la formation Jeanne d'Arc de Hebron, avec une date limite fixée au 31 mars 2023.

PROTOCOLES D'ENTENTE

Aux termes d'un protocole d'entente signé en août 2022, l'Office et la Garde côtière canadienne conviennent de communiquer les données et les renseignements relatifs aux opérations et aux activités d'intervention en cas de déversement. Dans le cadre de la mise en œuvre du protocole d'entente, les deux parties élaboreront un plan de travail annuel et organiseront une réunion de planification annuelle au cours de laquelle des renseignements seront échangés et des possibilités de formation et d'exercice liées aux déversements seront relevées.

¹⁶ https://www.gov.nl.ca/iet/files/NL-Oil-and-Gas-Industry-Recovery-Taskforce-March-12_2021_FINALfor-submission.pdf

AUTORISATIONS

Au cours de l'exercice 2022-23, le personnel de l'Office a coordonné l'émission de quatre autorisations et de 23 modifications d'autorisations.

Tableau 29: Autorisations et Modifications délivrées par l'Office en 2022-23

EXPLOITANT	TYPE D'AUTORISATION	INSTALLATION/NAVIRE
Equinor	Autorisation de forage exploratoire	UMFM West Hercules
EMCL	Autorisation de forage exploratoire	UMFM Stena Forth
EMGS	Programme de levé électromagnétique à source contrôlée	Navire à moteur Ramform Titan
SEDH	Renouvellement de l'autorisation d'exploitation	Plateforme Hibernia
MKI AS	Autorisation d'activités géophysiques	Navire à moteur Ramform Titan
Suncor	Autorisation de programme de plongée	Navire à moteur Seven Falcon



Plateforme **Hebron**

Le tableau suivant présente toutes les activités d'examen réglementaire, d'attribution de permis, de vérification et d'approbation de l'Office au cours de l'exercice 2022-23.

Tableau 30: Activités d'examen réglementaire, d'attribution de permis, de vérification et d'approbation pour 2022-23

ACTIVITÉ	NOMBRE
Demande d'équivalence réglementaire	23
Approbation pour modifier l'état d'un puits	18
Approbation pour le forage d'un puits	7
Approbation du régime d'avantages sociaux (nouveau ou modifié)	7
Autorisation de production mélangée	0
Autorisation de programme de plongée	1
Évaluation environnementale (nouvelle, modifiée ou mise à jour)	6
Vérification et inspection environnementales	1
Autorisation de programme environnemental	4
Permis d'exploration (nouveau ou modifié)	15
Approbation de programme d'acquisition de données sur le terrain	1
Approbation de demande de système d'écoulement	0
Vérification/témoin de système d'écoulement (mesure)	2
Vérification/témoin des gaz à effet de serre	0
Approbation de programme d'essais d'écoulement de formation	3
Approbation de torchage de gaz	4
Programme géologique (sans travail sur le terrain)	3
Programme géologique (avec travail sur le terrain)	4
Autorisation d'activités géophysiques (avec travail sur le terrain)	4
Autorisation de programme géophysique (sans travail sur le terrain)	0
Autorisation de programme géotechnique	2
Avis de non-conformité	2
Plaintes de travailleurs en mer examinées	0
Autorisation d'exploitation (nouvelle ou modifiée)	27
Permis d'exploitation	1
Renonciation/déviation opérationnelle par rapport à un programme d'acquisition de données de puits	1
Désignation de mise en commun	7
Permis de production (nouveau ou modifié)	1
Évaluation régionale (nouvelle ou en cours)	7
Évaluation de la sécurité	0
Vérification/inspection de sécurité	1
Attestation de découverte importante (nouvelle ou modifiée)	20
Évaluation environnementale stratégique (nouvelle ou en cours)	20

NUMÉRISATION ET ANALYTIQUE

INITIATIVES DE NUMÉRISATION

Le personnel de l'Office travaille à un certain nombre d'initiatives liées à la surveillance réglementaire novatrice à l'appui de la modernisation à mesure que l'industrie passe à des technologies numériques de pointe. Axée sur la sécurité, la protection de l'environnement et la réduction des émissions, l'occasion pour les opérateurs d'accroître leur efficacité dans ces domaines et dans d'autres continue de favoriser leur intégration dans les opérations nouvelles et existantes.

En plus de créer d'importantes possibilités, la réglementation des technologies numériques de pointe génère de nouveaux défis et de nouvelles attentes pour l'Office. En collaboration avec les exploitants, les gouvernements et les collègues chargés de la réglementation au Canada et dans le monde entier, le personnel de l'Office se concentre sur l'efficacité de l'évaluation et de la surveillance de ces technologies. L'Office s'engage à responsabiliser les opérateurs et à mettre en œuvre des mesures sûres et respectueuses de l'environnement dans ce domaine, afin d'obtenir un rendement mesurable qui est égal ou supérieur à celui des mesures qui sont actuellement utilisées.

En ce qui concerne la surveillance réglementaire dans ce domaine, les priorités actuelles de l'Office sont les suivantes :

- l'équivalence réglementaire des nouvelles technologies numériques;
- la formation, les compétences et les facteurs humains;
- la gestion des données et de l'information;
- la cybersécurité; et
- l'écosystème local de la numérisation.

L'Office continue de faire progresser les relations et les initiatives clés afin de soutenir et d'élargir les connaissances dans ces domaines et dans d'autres domaines de la numérisation. Parmi les initiatives externes en cours, citons la collaboration avec l'International Regulators Forum (IRF)¹⁷, axée sur les facteurs humains et la cybersécurité, et l'Offshore Energy Digitalization Forum, une initiative découlant de la recommandation 26 de l'Oil and Gas Industry Recovery Task Force (OGIRTF). L'OGIRTF se concentre sur l'échange de renseignements et de pratiques exemplaires entre les différents intervenants et sur l'identification des priorités, des occasions et des lacunes/risques liés à la numérisation. L'Office s'engage à développer les capacités de l'écosystème numérique local.

MISE EN ŒUVRE DE LA TECHNOLOGIE NUMÉRIQUE

L'Office reconnaît la nécessité d'une modernisation et d'une croissance continues des capacités et des compétences et se concentre sur la mise en œuvre des technologies numériques afin d'accroître l'efficacité, l'efficience et la capacité d'analyse, ce qui permettra d'améliorer les résultats réglementaires et la surveillance.

¹⁷ <https://irfoffshoresafety.com/>

En 2022-23, le personnel a poursuivi l'évaluation, la hiérarchisation, la planification et la mise en œuvre des projets de numérisation suivants :

- **Centre de données et de l'information**
 - De nouveaux types de données et de renseignements continuent d'être ajoutés régulièrement.
- **Classification de la sécurité des données et de l'information**
 - L'Office a achevé une politique actualisée de classification de la sécurité des données et de l'information, qui classe la sensibilité et le degré d'importance des données et de l'information.
- **Système de gestion des données**
 - Le système de gestion des données (SGD) hébergera les données relatives aux activités en mer, y compris les projets d'énergie renouvelable à venir. Le SGD accroît l'efficacité et la disponibilité de la gestion des données et fournit des capacités supplémentaires en matière d'analyse des données et d'analytique. Le nouveau SGD sera fondé sur le nuage et modernisera la soumission et l'accès aux données et à l'information.
- **Mise à niveau des systèmes de gestion des documents électroniques**
 - La mise à niveau, qui aura lieu en 2023-24, introduira des fonctionnalités avancées et des gains d'efficacité pour soutenir la gestion interne de l'information dans toutes les opérations de l'Office.
- **Plateforme de dépôt électronique pour les instruments financiers**
 - Mise en œuvre à la fin de l'année 2021, cette mise à jour comprendra la soumission de preuves de responsabilité financière requises par les exploitants dans le cadre de leurs activités en mer pour démontrer leur capacité à couvrir les dépenses en cas d'incident environnemental.
- **Mise à niveau des systèmes des ressources humaines et des finances**
 - Afin d'améliorer et de moderniser les systèmes existants, cette mise à jour mettra en œuvre une solution numérique intégrée qui permettra d'accroître l'efficacité grâce à l'automatisation des processus de routine et à de nouvelles fonctionnalités.
- **Synergi Life**
 - Pour moderniser la gestion des incidents, des audits et des inspections, Synergi Life apportera des améliorations importantes dans l'analyse et le recensement des tendances en matière de données de sécurité.

SERVICES MINISTÉRIELS

PLAN DE CONTINUITÉ DES ACTIVITÉS

Tout au long de 2022-23, l'accent a été mis sur l'amélioration et le développement de diverses politiques internes et de la documentation relative au processus opérationnel. Le personnel de l'Office a réalisé une importante mise à jour du plan de continuité des activités, en mettant l'accent sur la réaction aux catastrophes et la reprise des activités, afin de s'assurer que l'Office est en bonne posture en cas d'interruption des activités.

SYSTÈME DE GESTION DES ACTIVITÉS

Pendant l'exercice 2022-23, l'Office a commencé à travailler sur le système de gestion des activités et ses processus de base. L'Office a également créé plusieurs groupes de travail chargés d'examiner et de consolider les processus afin de faciliter l'adoption d'approches communes pour l'exécution des activités.

TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION

La protection des systèmes des technologies de l'information et des données hébergées dans ces systèmes est une priorité essentielle de l'Office. L'accent continue d'être placé sur la formation à la sensibilisation des utilisateurs afin de renseigner les employés sur les cybermenaces et les pratiques de protection de la cybersécurité. Pendant l'exercice 2022-23, les responsables des TI ont établi une stratégie triennale en matière de technologie numérique et une norme pour les appareils des utilisateurs finaux. Les TI continuent de soutenir les opérations de l'Office en planifiant, en installant et en mettant en œuvre divers projets de numérisation.



NPSD Terra Nova

GESTION DE L'INFORMATION ET DES DONNÉES

CENTRE DE DONNÉES ET DE L'INFORMATION DE L'OFFICE

L'Office reçoit et diffuse les renseignements relatifs aux travaux autorisés dans la zone extracôtière, au fur et à mesure de la réception et du traitement des demandes d'information dans son Centre de ressources documentaires. Un volume important de renseignements techniques ayant passé la période de non-communication peut désormais être téléchargé directement à partir du Centre de données et de l'information de l'Office¹⁸. Toutes les autres demandes et requêtes peuvent toujours être soumises à l'adresse information@cnlopb.ca.

Pendant l'exercice 2022-23, des couches de données sur la pêche commerciale dans l'est du Canada, des rapports environnementaux propres aux puits, des fichiers LAS sur les puits et des mises à jour régulières concernant le régime foncier, les puits et les programmes géophysiques ont été ajoutés au Centre de données et de l'information.

DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS

En 2022-23, l'Office a reçu 133 demandes de renseignements provenant de parties externes. Ces demandes concernaient principalement des données techniques non confidentielles sur les hydrocarbures extracôtiers fournies à l'Office par les exploitants et ne nécessitaient pas de demandes officielles en vertu de la **Loi sur l'accès à l'information (la Loi)**. Les demandes de renseignements reçues en 2022-23 se trouvent dans le tableau suivant.

Tableau 31: Demandes de renseignements reçues en 2022-23

TYPE DE DEMANDE	NOMBRE DE DEMANDES
Établissement d'enseignement	10
Gouvernement du Canada	12
Gouvernement de Terre-Neuve-et-Labrador	19
Industrie	80
Autre	12
Total	133

LOI SUR L'ACCÈS À L'INFORMATION

Au cours de l'année 2022-23, l'Office a fermé cinq demandes reportées des années précédentes, deux demandes officielles et trois demandes de consultation. L'Office n'a reçu aucune demande officielle au titre de la **Loi** au cours de l'exercice. Comme l'exige la **Loi**, l'Office doit rédiger un rapport annuel d'application de la **Loi** au cours de l'exercice, lequel sera présenté au Parlement et affiché sur le site Web de l'Office¹⁹.

¹⁸ <https://home-cnlopb.hub.arcgis.com/>

¹⁹ <https://www.ctnlohe.ca/information/demandes-daiprp/>

COLLABORATION INTERNATIONALE

INTERNATIONAL REGULATORS FORUM

En tant que responsable du projet de mesure du rendement de l'IRF, l'Office, de concert avec l'OCNEHE et la REC, ont aidé le Canada à se faire le champion de la discussion internationale sur le rendement de l'industrie en recueillant des données auprès des pays membres afin de mesurer, de comparer et d'analyser le rendement en matière de sécurité en mer.

Accueillie par l'autorité responsable de la sécurité du secteur pétrolier de Norvège à Oslo, l'assemblée générale annuelle (AGA) s'est tenue en personne et en mode virtuel en octobre 2022. Les membres, qui comprennent des responsables de la réglementation en matière de santé et de sécurité dans le secteur pétrolier extracôtier de chacun des 11 pays membres – Australie (présidence), Brésil, Canada, Danemark, Irlande, Mexique, Pays-Bas, Nouvelle-Zélande, Norvège, Royaume-Uni et États-Unis – ont examiné les indicateurs de rendement de l'industrie, discuté des pratiques exemplaires et mis en commun les leçons retenues. Les principaux sujets de discussion ont porté sur la question centrale de la prévention des incidents dans l'industrie pétrolière et gazière extracôtière, tout au long du cycle de vie des actifs. Les questions croissantes de la sécurité énergétique, des énergies renouvelables en mer, du CSC et de la transition énergétique ont également été mises en évidence. L'IRF a accepté d'étendre son champ d'action à la sécurité des infrastructures des énergies renouvelables en mer.

L'Office et tous les autres membres continuent à partager l'engagement à travailler ensemble pour promouvoir des améliorations en matière de santé et de sécurité afin de protéger les travailleurs extracôtiers et l'environnement.

INTERNATIONAL OFFSHORE PETROLEUM ENVIRONMENTAL REGULATORS

L'Office est un membre fondateur de l'International Offshore Petroleum Environmental Regulators (IOPER), un regroupement d'organismes de réglementation internationaux dont le principal objectif est d'améliorer la performance environnementale de l'industrie de prospection des hydrocarbures en zone extracôtière à l'échelle mondiale. Au cours de la période visée par le rapport, l'Office a assisté à l'AGA de l'IOPER qui s'est tenue à Oslo, en Norvège, en octobre 2022. Le groupe de travail de l'IOPER sur les déversements d'hydrocarbures et le groupe de travail sur le bruit marin ont continué à travailler sur leurs projets ciblés et le personnel a participé aux réunions des groupes de travail en 2022.

Les membres de l'IOPER continuent de communiquer des informations concernant les possibilités de collaboration en matière de recherche sur l'impact environnemental, la mise hors service et la recherche sur les outils de conformité et d'application.

De plus amples renseignements sont disponibles sur le site Web de l'IOPER²⁰.

²⁰ <https://www.ioper.org>

COLLABORATION TECHNIQUE RÉGIONALE ET INTERNATIONALE

Au cours de l'exercice, le personnel de l'Office a rencontré la Petroleum Safety Authority de Norvège afin de transmettre les connaissances acquises en matière d'opérations dans un environnement hostile et en zone extracôtière éloignée. Il a également continué à participer au groupe de travail sur les puits et sur la santé et la sécurité du Forum des autorités extracôtières de la mer du Nord (NSOAF). L'objectif principal de ces efforts est de poursuivre la mise en réseau avec d'autres organismes de réglementation afin de favoriser la sensibilisation et de continuer de mettre en commun des pratiques exemplaires réglementaires dans les domaines de l'exploitation des puits, de la sécurité des processus et de l'intégrité des actifs. Le groupe Santé et sécurité du NSOAF est en voie de terminer un rapport d'audit multinational sur le maintien de la sécurité des opérations, dont la publication est prévue en 2023.

Le personnel de l'Office collabore également au niveau international avec LR et DNV pour acquérir des connaissances supplémentaires sur leurs capacités en matière d'énergie renouvelable et a demandé des possibilités de formation dans le domaine de l'énergie renouvelable et du captage, de l'utilisation et du stockage du carbone.



Plateforme **Hibernia**

ANNEXE : LISTE DES ABRÉVIATIONS ET DES UNITÉS

LISTE DES ABRÉVIATIONS

ADI (Attestation de découverte importante)
AE (Autorisation d'exploitation)
AEIC (Agence d'évaluation d'impact du Canada)
AFP (Approbation pour le forage d'un puits)
AGA (Assemblée générale annuelle)
AMEP (Approbation pour modifier l'état d'un puits)
bp (BP Canada Energy Group ULC)
Cenovus Energy (Cenovus Energy Inc.)
Conseil consultatif (Conseil consultatif Canada-Terre-Neuve-et-Labrador de SST dans la zone extracôtière)
CREC (Centre de recherche et d'entreposage de carottes)
CSC (Captage et stockage du carbone)
DC (Délégué à la conservation)
DNV (Det Norske Veritas)
DS (Délégué à la sécurité)
E et F (Éducation et formation)
EE (évaluation environnementale)
EI (Évaluations d'impact)
EMCL (ExxonMobil Canada Ltée)
EMCP (ExxonMobil Canada Properties)
EMGS (Electromagnetic Geoservices Canada, Inc.)
Equinor (Equinor Canada Ltée)
ESEE (Étude de suivi des effets sur l'environnement)
ETN (Est de Terre-Neuve)
FEE (Fonds pour l'étude de l'environnement)
GC (Gazette du Canada)
GES (Gaz à effet de serre)
HMDC (Hibernia Management Development Company Ltée)
IOPER (International Offshore Petroleum Environmental Regulators)
IRF (International Regulators' Forum)
JDA (Jeanne d'Arc)
LCEE 2012 (Loi canadienne sur l'évaluation environnementale, 2012)
LEI (Loi sur l'évaluation d'impact)
Lois de mise en œuvre de l'Accord (Lois de mise en œuvre de l'Accord de l'Atlantique Canada)
LP (Licences de production)
LR (Lloyd's Register)
MGGA (Management of Greenhouse Gas Act)
MKI AS (MultiKlient Invest AS)
MUN (Université Memorial de Terre-Neuve)
NPSD (Navire de production, de stockage et de déchargement)
NSOAF (Forum des autorités extracôtières dans la mer du Nord)
OA (Organisme d'accréditation)

OCNEHE (Office Canada-Nouvelle-Écosse des hydrocarbures extracôtiers)
OGIRTF Oil and Gas Industry Recovery Task Force
OilCo (Oil and Gas Corporation of Newfoundland and Labrador)
PA (Plans d'accréditation)
PE (Permis d'exploitation)
PE (Permis d'exploration)
PE (Protocole d'entente)
PPE (Plan de protection de l'environnement)
PT (portée des travaux)
R et D (Recherche et développement)
Règlement sur la SST (Règlement sur la santé et la sécurité au travail dans la zone extracôtière Canada–Terre-Neuve-et-Labrador)
Règlement-cadre (Règlement-cadre sur les opérations relatives aux hydrocarbures dans la zone extracôtière Canada–Terre-Neuve-et-Labrador)
RR (Requête réglementaire)
SETN (Sud-est de Terre-Neuve)
SGD (Système de gestion de données)
SST (Santé et sécurité au travail)
STN (Sud de Terre-Neuve)
Suncor Energy (Suncor Energy Inc.)
TI (Technologie de l'information)
Transocean (Transocean Canada Drilling Services Itée)
UMFM (Unité mobile de forage en mer)
VTG (Véhicule téléguidé)
Zone extracôtière (Zone extracôtière du Canada–Terre-Neuve-et-Labrador)

LISTE DES UNITÉS

b (baril)
m³ (milliard de pieds cubes standards)
kg (kilogramme)
km (kilomètres)
MMbbl (million de barils)
t CO₂ e (tonnes d'équivalents en dioxyde de carbone)
t CO₂ e/h (tonnes d'émissions de dioxyde de carbone par heure)

ÉTATS FINANCIERS

États financiers de

**OFFICE CANADA-TERRE-NEUVE-ET-
LABRADOR DES HYDROCARBURES
EXTRACÔTIERS**

et rapport de l'auditeur indépendant sur ces états

Exercice clos le 31 mars 2023



KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L.
Place TD
140 Water Street, Suite 1001
Saint-Jean NL A1C 6H6
Canada
Téléphone 709-733-5000
Télécopieur 709-733-5050

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux administrateurs de l'Office Canada-Terre-Neuve-et-Labrador des hydrocarbures extracôtiers :

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états de l'Office Canada-Terre-Neuve-et-Labrador des hydrocarbures extracôtiers (« l'entité »), qui comprennent :

- l'état de la situation financière au 31 mars 2023;
- l'état des résultats pour l'exercice clos à cette date;
- l'état de l'évolution de l'excédent accumulé pour l'exercice clos à cette date;
- l'état de la variation de la dette nette pour l'exercice clos à cette date;
- l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date;
- ainsi que les notes, y compris le résumé des principales méthodes comptables;

(ci-après, les « états financiers »).

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'entité au 31 mars 2023, ainsi que des résultats de son exploitation, de ses gains et pertes de réévaluation, de la variation de sa dette nette et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « **Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers** » de notre rapport de l'auditeur.

Nous sommes indépendants de l'entité conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.



Page 2

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'entité ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'entité.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister.

Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci. Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit.

En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.



Page 3

Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;

- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité;
- nous évaluons le caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité de l'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport de l'auditeur sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport de l'auditeur. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'entité à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle;
- nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

KPMG A.R.L. / S.R.L. C.R.L.

Comptables professionnels agréés

St. John's, Canada
Le 26 mai 2023

Office Canada-Terre-Neuve-et-Labrador des hydrocarbures extracôtiers

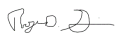
État de la situation financière

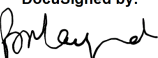
Au 31 mars 2023, avec informations comparatives de 2022

	2023	2022
Actif financier		
Trésorerie et équivalents de trésorerie	21 340 586 \$	17 598 547 \$
Débiteurs (note 2)	417 637	1 895 764
	<u>21 758 223</u>	<u>19 494 311</u>
Passif		
Créditeurs et charges à payer (note 3)	11 344 890	9 708 851
Obligation au titre des avantages sociaux futurs accumulés (note 4)	13 393 200	12 657 300
	<u>24 738 090</u>	<u>22 366 151</u>
Dette nette	(2 979 867)	(2 871 840)
Actif non financier		
Charges payées d'avance	724 000	615 973
Immobilisations corporelles (annexe 1)	3 398 387	3 598 084
	<u>4 122 387</u>	<u>4 214 057</u>
Engagements (note 6)		
Impact de COVID-19 (note 9)		
Excédent accumulé	<u>1 142 520 \$</u>	<u>1 342 217 \$</u>

Voir les notes afférentes aux états financiers.

Au nom du conseil d'administration

DocuSigned by:

 _____ Président
 76FF6A85176140A...

DocuSigned by:

 _____ Administrateur
 361B5D9BDF5B487...

Office Canada-Terre-Neuve-et-Labrador des hydrocarbures extracôtiers

État des résultats

Exercice clos le 31 mars 2023, avec informations comparatives de 2022

	Réel 2023	Budget 2023	Réel 2022
Produits :			
Subventions de fonctionnement :			
Gouvernement du Canada	11 347 339 \$	11 805 000 \$	10 840 135 \$
Gouvernement de Terre-Neuve-et-Labrador	11 347 339	11 805 000	10 840 135
	<u>22 694 678</u>	<u>23 610 000</u>	<u>21 680 270</u>
Ajouter :			
Coûts récupérés auprès de l'industrie	22 694 678	23 610 000	21 680 270
Intérêts et autres	454 890	47 500	36 828
	<u>23 149 568</u>	<u>23 657 500</u>	<u>21 717 098</u>
Moins :			
Coûts recouverts remboursés aux gouvernements	22 694 678	23 610 000	21 680 270
	<u>23 149 568</u>	<u>23 657 500</u>	<u>21 717 098</u>
Produits nets	23 149 568	23 657 500	21 717 098
Charges (annexe 2)			
Conseil d'administration et direction	2 875 879	3 471 762	3 046 243
Services généraux	7 492 659	7 836 493	6 965 374
Affaires environnementales	1 296 552	1 291 013	1 337 526
Ressources d'exploration et d'information	2 433 997	2 447 290	2 293 601
Retombées industrielles	396 925	402 299	437 819
Affaires juridiques et publiques	626 016	688 185	648 030
Fonctionnement	2 258 183	2 166 360	1 868 473
Coordination de la réglementation et engagement du public	715 993	712 520	680 891
Gestion de ressources	2 678 028	2 705 370	2 522 056
Sécurité	2 575 033	2 568 816	2 549 237
	<u>23 349 265</u>	<u>24 290 108</u>	<u>22 349 250</u>
Excédent déficit	(199 697)\$	(632 608)\$	(632 152)\$

Voir les notes afférentes aux états financiers.

Office Canada-Terre-Neuve-et-Labrador des hydrocarbures extracôtiers

État de l'évolution de l'excédent accumulé

Exercice clos le 31 mars 2023, avec informations comparatives de 2022

	Réel 2023	Budget 2023	Réel 2022
Excédent accumulé, au début de l'exercice	1 342 217 \$	\$	1 974 369 \$
Excédent déficit	(199 697)	(632 608)	(632 152)
Excédent accumulé à la fin de l'exercice	1 142 520 \$	\$	1 342 217 \$

Voir les notes afférentes aux états financiers.

Office Canada-Terre-Neuve-et-Labrador des hydrocarbures extracôtiers

État de la dette nette

Exercice clos le 31 mars 2023, avec informations comparatives de 2022

	2023	2022
Excédent déficit	(199 697)\$	(632 152)\$
Acquisition d'immobilisations corporelles	(937 306)	(428 078)
Amortissement des immobilisations corporelles	1 137 003	1 060 231
(Augmentation) diminution des charges payées d'avance	(108 027)	539 964
(Augmentation) diminution de la dette nette	(108 027)	539 965
Dette nette au début de l'exercice	(2 871 840)	(3 411 805)
Dette nette à la fin de l'exercice	(2 979 867)\$	(2 871 840)\$

Voir les notes afférentes aux états financiers.

Office Canada-Terre-Neuve-et-Labrador des hydrocarbures extracôtiers

État des flux de trésorerie

Exercice clos le 31 mars 2023, avec informations comparatives de 2022

	2023	2022
Rentrées (sorties) de fonds liées aux activités suivantes :		
Activités de fonctionnement :		
Excédent déficit	(199 697)\$	(632 152)\$
Amortissement des immobilisations corporelles	1 137 003	1 060 231
	937 306	428 079
Variation des éléments hors trésorerie :		
Obligation au titre des avantages sociaux futurs accumulés	735 900	1 032 900
Débiteurs	1 478 127	(1 626 442)
Charges payées d'avance	(108 027)	539 964
Créditeurs et charges à payer	1 636 039	(792 756)
Opérations de fonctionnement	4 679 345	(418 255)
Activités d'investissement en immobilisations :		
Fonds utilisés pour l'acquisition d'immobilisations corporelles	(937 306)	(428 078)
Augmentation (diminution) de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	3 742 039	(846 333)
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début de l'exercice	17 598 547	18 444 880
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin de l'exercice	21 340 586 \$	17 598 547 \$

Office Canada-Terre-Neuve-et-Labrador des hydrocarbures extracôtiers

Notes afférentes aux états financiers
Exercice clos le 31 mars 2023

L'Office Canada-Terre-Neuve-et-Labrador des hydrocarbures extracôtiers (« l'Office ») a été constitué en 1985 pour administrer les dispositions pertinentes de la *Loi de mise en œuvre de l'Accord atlantique Canada – Terre-Neuve* adoptée par le Parlement du Canada et l'Assemblée législative de Terre-Neuve-et-Labrador.

1. Principales conventions comptables

Les états financiers ont été préparés conformément aux principes comptables généralement reconnus au Canada recommandés par le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public (CCSP) de Comptables professionnels agréés et comprennent les principales conventions comptables suivantes.

a) Utilisation d'estimations

Pour préparer les états financiers de l'Office conformément aux normes comptables du secteur public canadien, la direction doit faire des estimations et établir des hypothèses qui touchent les montants des actifs et des passifs ainsi que les informations à fournir sur les actifs et les passifs éventuels à la date des états financiers, de même que les montants des produits et des charges de l'exercice. Les éléments nécessitant des estimations détaillées sont, notamment, la vie utile des immobilisations corporelles, les indemnités de départ, avantages sociaux futurs courus estimés, les taux d'amortissement et la dépréciation des actifs.

Les estimations sont fondées sur la meilleure information disponible au moment de la préparation des états financiers et sont revues annuellement pour tenir compte de la nouvelle information disponible.

Il existe une incertitude relative à la mesure en ce qui concerne les présents états financiers. Les résultats réels pourraient être différents de ces estimations.

b) Constatation des produits

Les subventions de fonctionnement sont constatées lorsqu'elles sont approuvées, déduction faite des montants remboursables au titre des charges qui n'ont pas été engagées.

Les coûts récupérés auprès de l'industrie sont constatés dans la période au cours de laquelle les charges ont été engagées et que leur recouvrement est raisonnablement assuré.

Les intérêts et les autres produits sont comptabilisés lorsqu'ils sont gagnés et que leur recouvrement est raisonnablement assuré.

c) Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent les fonds en caisse, les soldes des comptes bancaires et les certificats de placement garantis.

d) Actif non financier

Les actifs non financiers ne peuvent pas être utilisés pour rembourser des passifs existants et sont détenus aux fins de la prestation de services. Leur durée de vie utile s'étend habituellement au-delà de l'exercice en cours et ils ne sont pas destinés à être vendus dans le cadre dans le cours normal des activités. L'évolution de l'actif non financier en cours d'exercice, ainsi que l'excédent (déficit) annuel, permettent de déterminer l'évolution de la dette nette de l'exercice.

Office Canada-Terre-Neuve-et-Labrador des hydrocarbures extracôtiers

Notes afférentes aux états financiers
Exercice clos le 31 mars 2023

1. Principales conventions comptables (suite)

e) Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont inscrites au prix coûtant. La dépréciation est établie annuellement aux taux calculés pour la radiation des actifs sur leur durée de vie utile, sauf pour l'année d'acquisition, où on utilise la moitié du taux en vigueur.

Édifices	4 %	amortissement dégressif
Améliorations locatives	5 ans	amortissement linéaire
Mobilier et installations	4 ans	amortissement linéaire
Système de gestion de données	3 ans	amortissement linéaire
Logiciels	1 an	amortissement linéaire
Équipement informatique	3 ans	amortissement linéaire

f) Dépréciation des immobilisations corporelles

Quand une immobilisation ne contribue plus à la capacité de l'Office de fournir des services et que la valeur des avantages économiques futurs qui se rattachent à l'immobilisation est inférieure à sa valeur comptable nette, la valeur comptable de l'immobilisation est réduite afin de tenir compte de la moins-value.

g) Subventions de capital

Les subventions fédérales et provinciales reçues pour couvrir les dépenses en immobilisations annuelles sont constatées en produits dans l'exercice au cours duquel elles sont reçues.

h) Avantages sociaux futurs

L'Office offre aux employés admissibles des prestations collectives d'assurance-vie et d'assurance-maladie. L'Office couvre actuellement la totalité des primes au titre des assurances médicale et dentaire et 50 % des primes d'assurance-vie pour les employés à la retraite. Au cours de l'exercice 2019-2020, ce régime a été modifié de manière à ne pas inclure les nouveaux employés embauchés après le 31 mars 2020. Le régime a été modifié de manière à ce que les employés qui prendront leur retraite après le 31 décembre 2025 (auparavant, le 31 mars 2025) soient assujettis à un partage des coûts, à hauteur de 50 %, de la prime pour les prestations pour soins médicaux et dentaires des retraités.

Ces prestations de retraite sont comptabilisées selon la méthode de la comptabilité d'exercice, d'après les estimations d'un actuaire. Les gains et les pertes actuariels sont amortis selon la méthode linéaire sur le nombre moyen restant d'années de service des employés en activité qui devraient normalement toucher des avantages en vertu des dispositions du régime (15 ans).

Office Canada-Terre-Neuve-et-Labrador des hydrocarbures extracôtiers

Notes afférentes aux états financiers
Exercice clos le 31 mars 2023

1. Principales conventions comptables (suite)

i) Prestations de retraite

L'Office verse également des prestations de retraite aux employés admissibles. Ces prestations s'accumulent sur le nombre prévu d'années de service des employés et sont passées en charges en tenant compte des estimations actuarielles et des hypothèses formulées. Au cours de l'exercice 2019-2020, l'Office a décidé de modifier la politique sur les prestations de retraite. La politique ne s'appliquera pas aux nouveaux employés embauchés après le 31 mars 2020.

j) Instruments financiers

L'Office considère tout contrat débouchant sur la création d'un actif financier, d'un passif ou d'un instrument de capitaux propres comme étant un instrument financier, sauf dans des circonstances limitées. L'Office comptabilise les instruments financiers suivants :

- trésorerie et équivalents de trésorerie;
- débiteurs;
- créditeurs et charges à payer.

Un actif ou un passif financier est constaté lorsque l'Office devient partie aux dispositions contractuelles d'un instrument.

L'Office évalue initialement ses actifs et ses passifs financiers à leur juste valeur. Dans le cas des instruments financiers qui ne seront pas évalués ultérieurement à leur juste valeur, elle apporte les ajustements nécessaires au montant des coûts de transaction qui sont directement attribuables à l'instrument concerné.

L'Office évalue donc tous ses actifs et passifs financiers au coût ou au coût après amortissement. Les variations de la juste valeur sont comptabilisées dans l'excédent annuel.

Les actifs financiers mesurés au coût comprennent la trésorerie et les équivalents de trésorerie, ainsi que les débiteurs. Les passifs financiers mesurés au coût comprennent les créditeurs et les charges à payer.

L'Office efface les passifs financiers, en totalité ou en partie, dès que ses obligations sont éteintes, annulées ou arrivent à expiration.

Les actifs financiers mesurés au coût font l'objet d'un test de dépréciation s'il existe des indications de dépréciation. Les pertes de valeur précédemment comptabilisées font l'objet d'une reprise de perte de valeur dans la mesure de l'amélioration, à condition que l'actif n'ait pas été comptabilisé à un montant qui, à la date de la reprise, était supérieur au montant de la valeur comptable de l'actif s'il n'y avait pas eu comptabilisation d'une perte de dépréciation. Les montants des dépréciations et des reprises sont constatés dans l'excédent annuel.

Office Canada-Terre-Neuve-et-Labrador des hydrocarbures extracôtiers

Notes afférentes aux états financiers
Exercice clos le 31 mars 2023

2. Débiteurs

	2023	2022
Opérations	11 879 \$	2 711 \$
Coûts à récupérer	–	1 734 600
Divers	405 758	158 453
	417 637 \$	1 895 764 \$

3. Crédoiteurs et charges à payer

	2023	2022
Opérations	3 531 298 \$	2 932 283 \$
Gouvernement du Canada	3 906 796	3 388 284
Gouvernement de Terre-Neuve-et-Labrador	3 906 796	3 388 284
	11 344 890 \$	9 708 851 \$

4. Obligation au titre des avantages sociaux futurs accumulés

Régimes collectifs d'assurance-vie et de soins de santé :

L'Office offre des régimes collectifs d'assurance-vie et de soins de santé à ses employés admissibles qui partent à la retraite.

La dernière évaluation actuarielle de l'obligation au titre des avantages sociaux futurs accumulés a été effectuée le 31 mars 2023.

Le passif au titre des prestations constituées et la charge au titre des avantages sociaux sont indiqués ci-dessous :

	2023	2022
Rapprochement de la situation de capitalisation	7 055 100 \$	11 476 660 \$
Gains (pertes) actuariels nets non amortis	4 880 900	(190 700)
Passif au titre des prestations constituées	11 936 000 \$	11 285 900 \$

Office Canada-Terre-Neuve-et-Labrador des hydrocarbures extracôtiers

Notes afférentes aux états financiers
Exercice clos le 31 mars 2023

4. Obligation au titre des avantages sociaux futurs accumulés (suite)

	2023	2022
Charge nette au titre des avantages sociaux		
Coût des services actuels	540 400 \$	668 300 \$
Amortissement des pertes actuarielles	13 600	139 500
Frais d'intérêts	262 000	234 900
	816 000 \$	1 042 700 \$

Prestations de retraite :

L'Office verse des prestations de retraite aux employés embauchés avant le 31 mars 2020 à leur décès ou au moment de leur retraite. Le montant des prestations équivaut à une semaine de paye par année passée à l'emploi de l'Office, jusqu'à concurrence de 20 semaines de paye. Les participants doivent être des employés de l'Office depuis au moins cinq ans pour être admissibles à ces prestations.

	2023	2022
Passif au titre des prestations constituées	1 457 200 \$	1 371 400 \$

Le passif au titre des prestations constituées est net des gains actuariels non amortis de 123 500 \$ (pertes de 41 900 \$ en 2022).

	2023	2022
Charge nette au titre des avantages sociaux		
Coût des services actuels	119 200 \$	127 700 \$
Amortissement des pertes actuarielles	2 400	6 300
Frais d'intérêts	33 000	26 100
	154 600 \$	160 100 \$

Les hypothèses actuarielles importantes suivantes ont servi à calculer le passif au titre des prestations constituées relativement aux avantages sociaux futurs et aux prestations de retraite :

	2023	2022
Taux d'actualisation	3,90 %	2,20 %
Taux d'augmentation des niveaux de rémunération	2,00 %	2,00 %
Taux d'inflation – soins dentaires	4,00 %	4,00 %
Taux d'inflation – soins médicaux	4,00 %	4,00 %

Office Canada-Terre-Neuve-et-Labrador des hydrocarbures extracôtiers

Notes afférentes aux états financiers
Exercice clos le 31 mars 2023

5. Régime de retraite à prestations déterminées de la fonction publique

L'Office participe au régime de retraite à prestations déterminées de la fonction publique (le « régime ») du gouvernement de Terre-Neuve-et-Labrador. Les actifs du régime sont détenus séparément de ceux de l'Office, dans un fonds géré de manière indépendante. La participation au régime est obligatoire pour tous les employés à temps plein ayant complété plus de trois mois civils d'emploi ininterrompu.

Le 1^{er} janvier 2015, des changements touchant les régimes de retraite sont entrés en vigueur, notamment en ce qui concerne l'augmentation des taux de cotisation et la modification des critères d'admissibilité à la pension. Les participants du régime doivent désormais accumuler dix années de service ouvrant droit à pension (avec une période de transition de cinq ans en vertu des anciennes règles) pour avoir droit à des prestations de retraite. L'âge normal de la retraite dans le cadre du régime est de 65 ans, mais des options de retraite anticipée sont également offertes.

Les participants du régime sont tenus de verser des cotisations pour contribuer à la capitalisation du régime, selon les modalités suivantes :

- (i) 10,75 % des gains jusqu'à l'atteinte de l'exemption annuelle de base – la partie des gains exempte des cotisations au RPC;
- (ii) 8,95 % des gains qui dépassent l'exemption annuelle de base, à concurrence du maximum des gains annuels ouvrant droit à pension (MGAP);
- (iii) 11,85 % des gains qui dépassent le MGAP.

Les cotisations versées dans le cadre du régime sont indexées annuellement. Le taux d'indexation représente 60 % de la hausse de l'indice des prix à la consommation (IPC). L'IPC ne peut pas augmenter de plus de 2 %.

Dans le cas des employés qui ont pris leur retraite après le 1^{er} janvier 2015, les pensions ne seront indexées que pour les années de service créditées avant cette date. L'indexation s'applique aux prestations des pensionnés qui ont atteint l'âge de 65 ans avant le 1^{er} octobre de chaque année.

Pour ce qui est des services futurs, les pensions seront calculées en utilisant les six années où le salaire moyen admissible a été le plus élevé. En ce qui concerne les services antérieurs, les pensions seront calculées en utilisant le montant le plus élevé entre : les cinq années où le salaire admissible fixe moyen a été le plus élevé (calculé jusqu'à la date d'entrée en vigueur (le 1^{er} janvier 2015)) ou les six années où le salaire moyen a été le plus élevé pour tous les services antérieurs et futurs.

Les cotisations de l'employeur payées et passées en charges par l'Office au cours de l'exercice ont totalisé 1 289 440 \$ (1 210 930 \$ en 2022). Il n'y a pas d'autres informations disponibles sur l'excédent ou le déficit au titre du régime.

Office Canada-Terre-Neuve-et-Labrador des hydrocarbures extracôtiers

Notes afférentes aux états financiers
Exercice clos le 31 mars 2023

6. Engagements

L'Office s'est engagé, en vertu d'un bail, à verser les paiements minimums annuels suivants :

31 mars 2024	1 714 400 \$
31 mars 2025	1 714 400
31 mars 2026	1 714 400
31 mars 2027	1 714 400
31 mars 2028	1 714 400

7. Risques liés aux instruments financiers et concentrations

L'Office est exposé à divers risques en raison de l'utilisation d'instruments financiers. L'analyse suivante fournit une évaluation de l'exposition au risque de l'Office ainsi que des concentrations des risques au 31 mars 2023.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque qu'une entité éprouve des difficultés à honorer ses engagements liés à des passifs financiers. L'Office s'expose principalement à ce risque au titre de ses créiteurs et charges à payer au montant de 11 344 890 \$ (9 708 851 \$ en 2022), dont l'échéance ne dépasse pas un an. L'Office réduit son exposition au risque de liquidité en faisant le suivi de ses flux de trésorerie et en s'assurant qu'il dispose de fonds suffisant pour s'acquitter de ses obligations. Selon la direction, l'exposition de l'Office au risque de liquidité est faible.

Risque de crédit

Le risque de crédit se définit comme étant le risque que l'Office subisse une perte du fait qu'une contrepartie manquerait à ses obligations financières. L'Office s'expose à ce risque au titre de ses débiteurs au montant de 417 637 \$ (1 895 764 \$ en 2022). La direction croit que la concentration du risque de crédit en lien avec les instruments financiers compris dans les débiteurs est négligeable.

L'Office ne croit pas avoir une exposition au risque de taux d'intérêt ni au risque de change.

Office Canada-Terre-Neuve-et-Labrador des hydrocarbures extracôtiers

Notes afférentes aux états financiers
Exercice clos le 31 mars 2023

8. Opérations entre apparentés

L'Office est une entité contrôlée conjointement, car elle a le loisir de nommer des membres provenant du gouvernement du Canada et du gouvernement de Terre-Neuve-et-Labrador. Au cours de l'exercice, l'Office a réalisé les opérations suivantes avec ces gouvernements :

Subvention de fonctionnement :	
Gouvernement du Canada	11 347 339 \$
Gouvernement de Terre-Neuve-et-Labrador	11 347 339
Coûts recouverts remboursés au gouvernement du Canada	11 347 339
Coûts recouverts remboursés au gouvernement de Terre-Neuve-et-Labrador	11 347 339

9. Événements postérieurs

En mars 2020, l'Organisation mondiale de la Santé a décrété que l'épidémie de COVID-19 avait atteint des proportions pandémiques, ce qui a fortement perturbé les milieux financiers, boursiers et sociaux. En 2022, les gouvernements et les autorités médicales ont graduellement réduit les restrictions et les exigences en matière d'isolement, de vaccination et de port du masque, ainsi que d'autres mesures préventives. L'Office a réagi en révisant son plan de passage à la phase endémique de la COVID-19 en 2022-2023 et a exigé de tous les employés qu'ils retournent au bureau à compter du 4 juillet 2022. Il a également levé l'obligation de port du masque et de vaccination. La COVID-19 n'a eu aucune incidence financière importante au cours de l'exercice. Bien qu'elle continue de circuler au sein de la population, on ne sait pas si elle aura une incidence sur les activités futures et, pour l'heure, nous ne sommes pas en mesure d'en estimer les éventuels effets financiers.

Office Canada-Terre-Neuve-et-Labrador des hydrocarbures extracôtiers

Annexe 1 – Immobilisations corporelles

Exercice clos le 31 mars 2023

	Terrain et stationnements	Édifices	Améliorations locatives	Mobilier et installations	Système de gestion de données	Logiciels	Équipement informatique	2023	2022
Coût, au début de l'exercice	258 297 \$	3 540 860 \$	294 144 \$	569 694 \$	1 108 298 \$	2 088 777 \$	5 415 389 \$	13 275 459 \$	12 847 381 \$
Ajouts au cours de l'exercice	–	5 764	11 109	128 733	–	200 163	591 537	937 306	428 078
Coût à la fin de l'exercice	258 297 \$	3 546 624 \$	305 253 \$	698 427 \$	1 108 298 \$	2 288 940 \$	6 006 926 \$	14 212 765 \$	13 275 459 \$
Amortissement cumulé au début de l'exercice	– \$	1 735 810 \$	77 790 \$	403 058 \$	1 108 298 \$	2 060 940 \$	4 291 479 \$	9 677 375 \$	8 617 144 \$
Amortissement	–	72 317	59 940	67 284	–	127 918	809 544	1 137 003	1 060 231
Amortissement cumulé à la fin de l'exercice	– \$	1 808 127 \$	137 730 \$	470 342 \$	1 108 298 \$	2 188 858 \$	5 101 023 \$	10 814 378 \$	9 677 375 \$
Valeur comptable nette des immobilisations corporelles	258 297 \$	1 738 497 \$	167 523 \$	228 085 \$	– \$	100 082 \$	905 903 \$	3 398 387 \$	3 598 084 \$

Office Canada-Terre-Neuve-et-Labrador des hydrocarbures extracôtiers

Annexe 2 – Charges
Exercice clos le 31 mars 2023

	2023	2022
Conseil d'administration et direction :		
Honoraires d'experts-conseils	415 036 \$	433 903 \$
Divers	10 902	2 657
Formation et conférences	55 858	7 149
Déplacements	55 537	17 678
Salaires et charge sociale	2 338 546	2 584 856
	<u>2 875 879</u>	<u>3 046 243</u>
Services généraux		
Amortissement des immobilisations corporelles	1 137 003	1 060 231
Soutien et maintenance informatique	1 814 439	1 698 397
Entretien général des bureaux	492 506	330 883
Loyers et locaux	1 858 409	1 865 181
Formation et conférences	4 142	12 692
Déplacements	6 012	4 303
Salaires et charge sociale	2 180 148	1 993 687
	<u>7 492 659</u>	<u>6 965 374</u>
Affaires environnementales :		
Honoraires d'experts-conseils	(322)	140 305
Divers	3 389	912
Formation et conférences	25 612	3 893
Déplacements	7 457	48
Salaires et charge sociale	1 260 416	1 192 368
	<u>1 296 552</u>	<u>1 337 526</u>
Ressources d'exploration et d'information :		
Divers	5 028	3 104
Honoraires d'experts-conseils	24 353	–
Formation et conférences	35 178	2 457
Salaires et charge sociale	2 369 438	2 288 040
	<u>2 433 997</u>	<u>2 293 601</u>
Retombées industrielles :		
Divers	1 124	446
Formation et conférences	3 370	1 032
Salaires et charge sociale	392 431	436 341
	<u>396 925</u>	<u>437 819</u>
Affaires juridiques et publiques :		
Divers	1 672	907
Formation et conférences	8 586	3 948
Salaires et charge sociale	615 758	643 175
	<u>626 016</u>	<u>648 030</u>

Office Canada-Terre-Neuve-et-Labrador des hydrocarbures extracôtiers

Annexe 2 – Charges (suite)
Exercice clos le 31 mars 2023

	2023	2022
Activités de fonctionnement :		
Divers	4 442	1 809
Formation et conférences	53 705	23 833
Déplacements	5 762	1 729
Salaires et charge sociale	2 194 274	1 841 102
	<u>2 258 183</u>	<u>1 868 473</u>
Coordination de la réglementation et engagement du public:		
Divers	2 085	1 322
Formation et conférences	18 977	10 959
Salaires et charge sociale	694 931	668 610
	<u>715 993</u>	<u>680 891</u>
Gestion de ressources :		
Divers	5 058	3 128
Formation et conférences	72 780	11 592
Salaires et charge sociale	2 600 190	2 507 336
	<u>2 678 028</u>	<u>2 522 056</u>
Sécurité :		
Honoraires d'experts-conseils	4 525	1 881
Divers	7 310	5 351
Formation et conférences	146 010	11 183
Déplacements	9 416	(292)
Salaires et charge sociale	2 407 772	2 531 114
	<u>2 575 033</u>	<u>2 549 237</u>
	<u>23 349 265 \$</u>	<u>22 349 250 \$</u>



Situé au 240, chemin Waterford Bridge
The Tower Corporate Campus
West Campus Hall, bureau 7100
St. John's (T.-N.-L.) A1C 6H6
Canada

Téléphone: 709-778-1400
Télécopieur: 709-778-1473

Centre d'entreposage et de recherche
30, place Duffy
St. John's (T.-N.-L.) A1B 4M5
Canada

Téléphone: 709-778-1500

CNLOPB.CA

 @CNLOPB